

VALVERT REGIONALE D'ASSAINISSEMENT

Torcy (71)



Mémoire technique

Projet création d'un site de transit de déchets dangereux



**Prévoir
le risque**

**Réduire
l'imprévu**

Sommaire

1	Introduction	7
1.1	Résumé et motivation du projet	7
1.2	Procédure administrative	8
1.3	Objet du mémoire technique	10
2	Etat actuel du site et de son environnement.....	11
2.1	Description du site	11
2.1.1	Localisation et périmètre du site	11
2.1.2	Caractéristiques physiques et organisation générale	13
2.1.3	Définition générale des activités	14
2.2	Description de l'environnement	16
2.2.1	Contexte administratif et réglementation locale	16
2.2.2	Milieu physique	19
2.2.3	Risques naturels	26
2.2.4	Espaces naturels remarquables	31
2.2.5	Activités agricoles et forestières	34
2.2.6	Environnement humain	36
2.2.7	Synthèse de l'état initial et hiérarchisation des enjeux	44
3	Description du projet.....	46
3.1	Présentation du projet et des objectifs poursuivis	46
3.2	Travaux envisagés et phasage	48
3.3	caractérisqtiques principales de la phase opérationnelle	49
3.4	NATURE PHYSIQUE ET CHIMIQUE DES DÉCHETS RÉCEPTIONNÉS	51
3.4.1	Déchets liquides d'assainissement dangereux	52
3.4.2	Déchets solides dangereux (IBC, textiles souillés, absorbants, etc.)	53
3.4.3	Cendres de bois (déchets non dangereux non inertes)	53
3.4.4	Oxydes de fer issus de sablages ferroviaires	54
3.4.5	Boues de forage (projetées – déchets inertes)	54

4	Analyse des incidences environnementales du projet	56
4.1	Aspects environnementaux lors de la phase de chantier	56
4.2	Aspects environnementaux lors de la phase d'exploitation opérationnelle	56
4.2.1	Identification des aspects environnementaux par fonction du site	56
4.2.2	Identification des aspects environnementaux cumulés à l'échelle du site	58
4.2.3	Application de l'article L.181-3 du Code de l'environnement	59
4.2.4	Caractérisation des aspects environnementaux et mesures ERC	60
4.3	Gestion du milieu Naturel et forestier	68
4.3.1	Évaluation d'incidences Natura 2000	68
4.3.2	Gestion des boisements et espaces naturels sur le site	71
5	Conditions de remise en état du site après exploitation.....	72
6	Conclusion.....	73
7	Annexes.....	74

Rédaction/approbation du document

Le présent document a été :

- rédigé par M. Jamal YAHIA, Consultant Air & ICPE – **AMARISK** ;
- vérifié par M. Jean DREYFUS, Président – **AMARISK** ;
- approuvé par M. Patrick BUTTY, Dirigeant – VALVERT.

Coordonnées de l'exploitant

Exploitant :

VALVERT REGIONALE D'ASSAINISSEMENT
Zone Industrielle La Fontaine
01290 – Crottet

Site :

VALVERT TORCY-LE CREUSOT-MONTCEAU
503 avenue des Ferrancins
71210 – Torcy

Coordonnées de l'émetteur du document

AMARISK

Le Bourg
15500 – Saint-Poncy

amaris@amarisk.fr

Suivi des modifications

Version	Date	Intitulé - Modification
1.0	Mars 2026	Version initiale

Liste des figures

Figure 1 : Localisation régionale de Torcy et du site VALVERT	11
Figure 2 : Localisation du site actuel et du périmètre ICPE.....	12
Figure 3 : schéma de fonctionnement d'un camion hydrocureur	14
Figure 4 : Extrait du plan de zonage de Torcy	17
Figure 5 : Extrait du plan de servitudes de Torcy	18
Figure 6 : Extrait de la carte géologique au 1/50000ème.....	19
Figure 7 : Réseau hydrographique BCAE (Bonnes Conditions Agro-Environnementales) de la commune de Torcy	21
Figure 8 : Rose des vents à Torcy	25
Figure 9 : Exposition au retrait-gonflement des argiles	26
Figure 10 : Cavités souterraines d'origine non minière	27
Figure 11 : Mouvements de terrain	28
Figure 12 : Zonage sismique de la France métropolitaine en vigueur depuis le 1er mai 2011 (art. D. 563-8-1 du code de l'environnement	29
Figure 13 : Extrait de la carte de foudroiement en France 2015-2024.....	30
Figure 14 : Localisation des ZNIEFF autour du site de Torcy.....	33
Figure 15 : Extrait du Registre parcellaire graphique (RPG) 2023.....	34
Figure 16 : Carte forestière de Torcy.....	35
Figure 17 : Carte du réseau de transport	39
Figure 18 : Canalisations de transport de matières dangereuses.....	40
Figure 19 : Etablissements industriels.....	41
Figure 20 : Implantation des activités sur le site.....	47
Figure 21 : Logigramme des procédés de récupération des eaux souillées mis en œuvre par VALVERT	49
Figure 22 : Visuel de remplissage d'un big-bag par un camion hydrocureur	50
Figure 23 : Visuel représentatif d'une benne filtrante avec toile filtrante jetable	51

Liste des tableaux

Tableau 1 : Température moyennes à Saint-Symphorien de Marmagne (statistiques 1991-2020) ...	23
Tableau 2 : Relevés pluviométriques à Saint-Symphorien de Marmagne (statistiques 1991-2020)...	24
Tableau 3 : Population à moins d'un kilomètre dans l'environnement du site.....	36
Tableau 4 : Liste des établissement industriels dans un rayon de 2500m autour du site VALVERT ...	43
Tableau 5 : Synthèse de l'état initial de l'environnement humain	44
Tableau 6 : Synthèse de l'état initial – volet eau	45
Tableau 7 : Synthèse de l'état initial – volet bruit et vibrations	45
Tableau 8 : Synthèse de l'état initial – environnement naturel.....	45
Tableau 9 : Composition estimée des déchets réceptionnés	52
Tableau 10 : Composition estimée des cendres réceptionnées	54
Tableau 11 : Composition estimée des déchets réceptionnées	54
Tableau 12 : Composition estimée des boues de forage réceptionnées.....	55
Tableau 13 : Liste des nuisances potentielles du projet en phase travaux.....	56
Tableau 14 : Tableau d'identification des aspects environnementaux	57
Tableau 15 : Synthèse des aspects environnementaux du site	58
Tableau 16 : Liste des intérêts mentionnés à l'article L. 181-3 en vigueur depuis le 26 mars 2025 et concernés par le projet	59
Tableau 17 : Incidence du lavage, curage et transfert interne sur la qualité de l'air et la santé publique	63
Tableau 18 : Mesures ERC liée aux opérations de lavage, curage et transfert interne.....	63
Tableau 19 : Source de fuite d'hydrocarbure.....	65
Tableau 20 : Mesures ERC liée au risque d'infiltration dans le sol des produits de décantation.....	65
Tableau 21 : Mesures ERC liées au risque d'épandage accidentel	67
Tableau 22 : Mesures ERC liées à la maîtrise de la qualité des rejets dans le réseau d'eaux pluviales	68

1 INTRODUCTION

1.1 RESUME ET MOTIVATION DU PROJET

L'établissement VALVERT de Torcy (71) exerce aujourd'hui une activité de collecte, regroupement et transit de déchets liquides issus d'opérations d'assainissement (vidange de fosse septique, vidange de bac à graisses, curage de débourbeurs, curage de cuves, fosse de lavage, etc.). Ces déchets, collectés principalement en Saône-et-Loire et dans les départements limitrophes, sont ensuite expédiés vers des filières de traitement spécialisées.

Aujourd'hui les déchets dangereux sont transférés directement en centre et le projet a pour but que le site joue un rôle de plateforme logistique de massification, permettant le regroupement de flux dispersés dans des camions de plus grande capacité avant expédition. Cette organisation contribue à réduire les coûts de transport, les consommations de carburant par tonne transportée et les émissions de CO₂.

Le présent projet vise à renforcer et encadrer réglementairement cette activité de transit, en intégrant pleinement les flux de déchets liquides et solides pouvant relever de la catégorie « déchets dangereux », au titre de la rubrique ICPE 2718-1 (transit de déchets dangereux dès lors qu'une quantité supérieure ou égale à une tonne peut être stockée simultanément). Il s'agit d'une mise en conformité avec la réglementation en vigueur, et en particulier avec l'arrêté ministériel du 22 décembre 2023 relatif à la prévention du risque incendie.

En parallèle, le site accueille déjà plusieurs activités secondaires, non soumises à autorisation ICPE car en deçà des seuils de classement :

- le lavage intérieur et extérieur des camions hydrocureurs, avec collecte et traitement des eaux via un séparateur d'hydrocarbures avant rejet au réseau d'eaux usées ;
- le regroupement et conditionnement d'oxydes de fer issus de sablages ferroviaires, en vue de leur expédition vers des filières spécialisées ;
- le conditionnement de cendres de bois froides issues de chaufferies urbaines, remises ensuite au producteur.

À plus long terme, une autre activité secondaire est également envisagée, toujours dans des volumes limités et complémentaires à l'activité principale. Il s'agit de la séparation gravitaire de boues de forage par bennes filtrantes, permettant d'assécher les résidus avant expédition.

Bien que ne dépassant pas les seuils réglementaires d'autorisation, ces activités annexes ont été intégrées dans l'analyse environnementale, dans un souci de transparence et de cohérence globale de la gestion des flux sur le site.

Pour sécuriser et fiabiliser le fonctionnement de l'installation, plusieurs aménagements techniques sont prévus dans le cadre du projet :

- aménagement de la fosse de décantation étanche existante de 24 m³ avec un cuvelage métallique de 16 m³ pour renforcer l'étanchéité du dispositif de décantation et d'en assurer l'inspectabilité ;
- ajout d'une cuve aérienne de stockage tampon des déchets liquides dangereux de 30 m³, destinée au stockage temporaire avant expédition vers les filières de traitement adaptées ;
- création d'une rétention excavée dimensionnée pour retenir l'intégralité du volume de la cuve de stockage tampon (30 m³) ainsi qu'une lame de mousse extinctrice de 10 à 15 cm en cas d'incident ;
- création d'un réseau hydraulique entre la fosse de décantation et la cuve de stockage tampon intégrant une pompe de relevage pour transférer les liquides décantés et filtrés vers la cuve ;
- la création d'une zone dédiée au stockage de déchets solides dangereux (IBC, textiles souillés, etc.) d'une capacité de 1,5 t ;
- construction d'un bâtiment couvrant la fosse de décantation existante, la future cuve de stockage tampon et le futur espace de stockage de déchets solides, permettant aux camions d'effectuer le dépotage en intérieur ;
- création d'un réseau hydraulique permettant d'orienter les eaux de l'aire de lavage, via une vanne de répartition, soit vers la fosse de décantation (lavage intérieur des camion), soit vers le réseau des eaux usées (lavage externe des camions) ;
- mise en place de dispositifs d'obturation du réseau des eaux pluviales du sites afin de circonscrire d'éventuels épandages accidentels ;
- mise en place d'un éclairage fonctionnel sur la zone d'opération, dans un objectif de sécurité ;
- mise en place d'un système complémentaire de maîtrise du risque incendie (émulseur à mousse).

Ces aménagements visent à garantir une gestion sécurisée des effluents, à limiter les risques de pollution accidentelle et à renforcer la conformité du site vis-à-vis des exigences environnementales, sans modification de l'emprise foncière ni pression accrue sur les milieux environnants.

1.2 PROCEDURE ADMINISTRATIVE

Le site VALVERT de Torcy est actuellement exploité pour des activités de collecte, curage, lavage, massification et transit de déchets liquides issus d'opérations d'assainissement.

Le projet vise à encadrer et sécuriser le transit de flux relevant de la catégorie des déchets dangereux, en quantité susceptible de dépasser une tonne, qu'il s'agisse :

- de déchets liquides dangereux (eaux souillées, boues de curage, huiles solubles, ...) ;
- ou de déchets solides dangereux (IBC, textiles souillés, absorbants, etc.), regroupés temporairement sur site avant expédition vers les filières spécialisées.

Cette activité relève de la rubrique 2718-1 de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), soumises au régime de l'autorisation.

En complément de cette activité principale, le site accueille également :

- une activité de collecte, conditionnement en big-bags et évacuation d'oxydes de fer issus d'opérations de sablage ferroviaire, relevant de la rubrique 2713 (déchets de métaux non dangereux) ;
- une activité de transfert et préparation de cendres de bois collectées en hydrocureur auprès d'installations de chauffage urbain et conditionnées en big-bags avant restitution au producteur, relevant de la rubrique 2716 (déchets non dangereux non inertes) ;
- et en projet, une activité de filtration gravitaire de boues de forage à l'aide de bennes filtrantes, destinée à la séparation des phases solides et liquides en vue de l'optimisation du transport vers les filières de traitement, relevant de la rubrique 2517 (déchets non dangereux inertes).

Ces trois activités sont exercées à des échelles qui ne dépassent pas les seuils fixés par la nomenclature des ICPE :

- l'activité de regroupement d'oxydes de fer est réalisée sur une surface inférieure à 100 m², soit en dessous du seuil de classement de la rubrique 2713 ;
- le transit de cendres de bois est réalisé sur un volume simultané inférieur à 100 m³, donc en deçà du seuil de classement de la rubrique 2716 ;
- la filtration gravitaire des boues de forage, concernant des résidus exclusivement minéraux et non souillés, s'apparente à une activité de tri de déchets inertes, exercée sur une emprise inférieure à 5 000 m², donc non classée au titre de la rubrique 2517.

Par conséquent, aucune de ces activités annexes ne relève d'un régime de déclaration, d'enregistrement ou d'autorisation. Néanmoins, dans une démarche de transparence et de cohérence, elles sont présentées dans le présent mémoire technique afin :

- d'identifier d'éventuelles interactions cumulées avec les installations classées soumises à autorisation ;
- et de documenter les mesures de maîtrise environnementale mises en œuvre, conformément à l'article L.122-1 du Code de l'environnement.

Le dossier vise donc à régulariser administrativement l'installation principale au titre de la rubrique 2718-1 (autorisation), conformément aux articles L.181-1 et suivants du Code de l'Environnement.

Le présent dossier constitue donc une demande d'examen au cas par cas en vue de déterminer si le projet doit faire l'objet d'une étude d'incidence environnementale complète, conformément aux articles R.122-2 et R.122-3 du Code de l'environnement.

1.3 OBJET DU MEMOIRE TECHNIQUE

Le présent mémoire technique accompagne la demande au cas par cas pour le site VALVERT de Torcy (71). Il a pour finalité de présenter le projet d'aménagement et de régularisation administrative de l'installation, d'en analyser les incidences environnementales potentielles et de démontrer sa compatibilité avec les exigences réglementaires et sanitaires applicables.

Il est structuré de manière à fournir à l'autorité environnementale une vision claire et hiérarchisée du projet et de ses impacts :

- Chapitre 1 – Introduction : présentation du projet, de son contexte réglementaire et des motivations de la démarche ;
- Chapitre 2 – État actuel du site et de son environnement : description du site, de son organisation, de ses activités et de son environnement physique, naturel et humain ;
- Chapitre 3 – Description du projet : aménagements prévus, fonctionnement projeté et nature des déchets réceptionnés et traités sur site ;
- Chapitre 4 – Analyse des incidences environnementales : identification des principaux aspects environnementaux en phase travaux et exploitation, analyse des effets cumulés et présentation des mesures de prévention, réduction ou compensation (ERC) ;
- Chapitre 5 – Conditions de remise en état : modalités prévues en cas de cessation définitive de l'activité ;
- Chapitre 6 – Conclusion : synthèse des engagements et des résultats de l'analyse.

Ce mémoire constitue ainsi un outil d'aide à la décision pour l'administration et traduit l'engagement de l'exploitant à renforcer la maîtrise des risques, améliorer la conformité réglementaire et assurer l'intégration harmonieuse du site dans son environnement.

2 ETAT ACTUEL DU SITE ET DE SON ENVIRONNEMENT

2.1 DESCRIPTION DU SITE

2.1.1 LOCALISATION ET PERIMETRE DU SITE

L'établissement VALVERT est implanté sur le territoire de la commune de Torcy (71210), dans le département de Saône-et-Loire, au sein de la Communauté Urbaine Creusot Montceau (CUCM). Il est situé à environ 2 km au sud-est du centre-bourg de Torcy (environ 3 500 habitants), dans un environnement majoritairement à vocation industrielle et artisanale.

Le site bénéficie d'un accès direct à la voirie communale, à proximité immédiate de la route départementale RD 680, axe structurant du secteur, et à moins d'un kilomètre de plusieurs lieux-dits d'habitat diffus (La Barre, La Brosse aux Prêtres, Bourbon, ...).

Figure 1 : Localisation régionale de Torcy et du site VALVERT



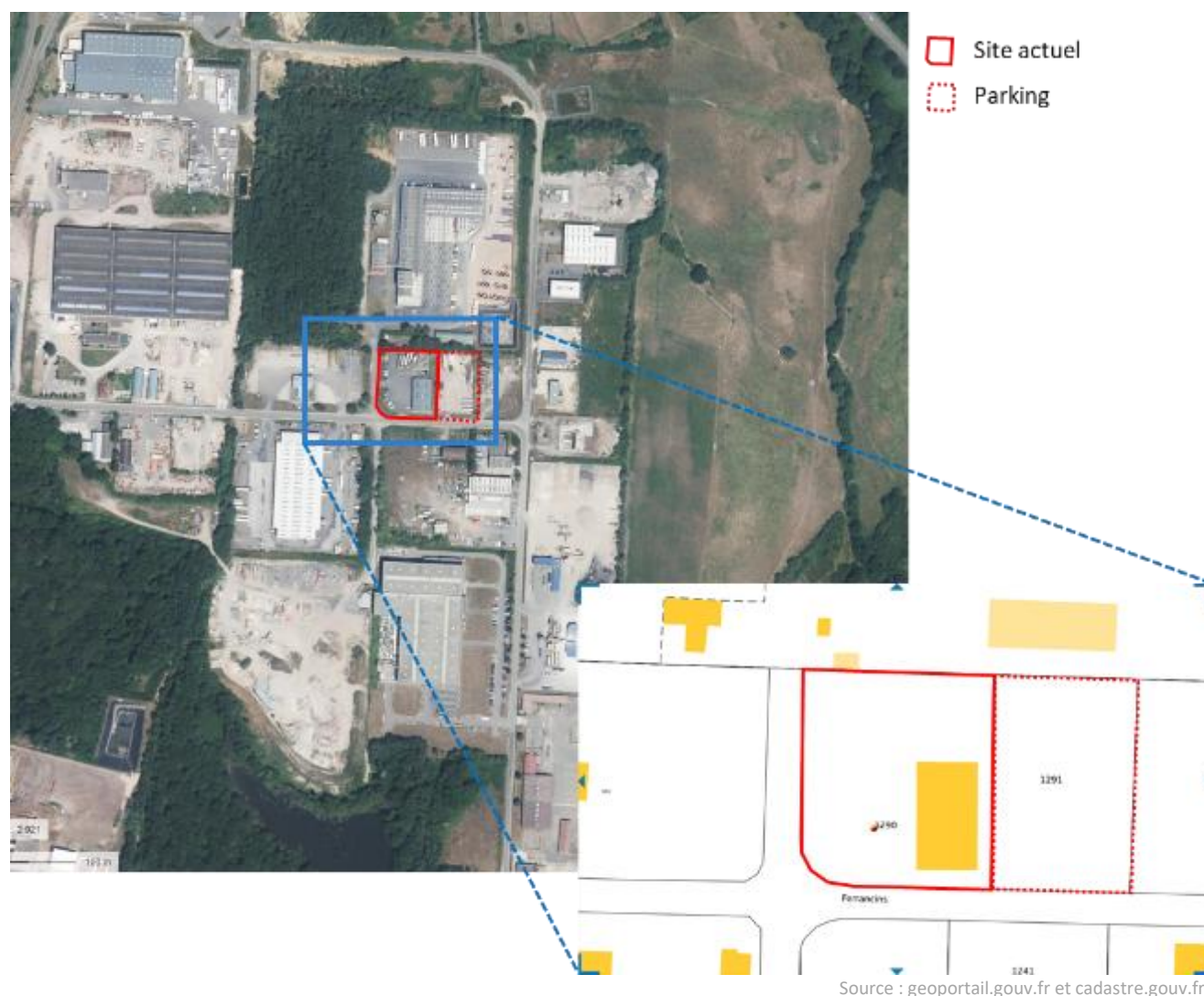
Source : GEOPORTAIL

L'installation s'étend sur une surface clôturée de 4 216 m², correspondant à la parcelle cadastrale n°1290. Le site est clos par une clôture métallique et son accès est sécurisé par un portail. Il est implanté dans la Zone d'Activités Industrielles de Torcy (Figure 1), classée en zone UX du PLUiH de la CUCM, destinée à accueillir des activités industrielles et artisanales.

Aucune extension de l'emprise foncière n'est envisagée dans le cadre du projet. La parcelle mitoyenne n°1291 (signalée en pointillé rouge sur la Figure 2), récemment acquise par VALVERT, ne relève pas du périmètre ICPE mais sera utilisée comme aire de stationnement pour les véhicules vides. VALVERT s'engage à ne pas la céder tant que l'ICPE est exploitée, sauf décision contraire de la DREAL.

Les coordonnées Lambert II étendues du site sont les suivantes : X = 761 382 m ; Y = 2 197 900 m

Figure 2 : Localisation du site actuel et du périmètre ICPE



Le site est entouré d'un environnement mixte composé de zones industrielles, de réservoirs de biodiversité (zones humides, boisements), de voies de communication importantes (RD 680, RD 601), et de lieux-dits d'habitat diffus à moins d'un kilomètre (La Barre, La Brosse aux Prêtres, Bourbon, ...).

2.1.2 CARACTERISTIQUES PHYSIQUES ET ORGANISATION GENERALE

Le site VALVERT de Torcy est principalement dédié actuellement à la gestion de déchets liquides non dangereux, à travers des opérations de collecte, curage, lavage, massification et transit. Il accueille également, de manière complémentaire et en deçà des seuils ICPE, des déchets non dangereux tels que des oxydes de fer ou des cendres de bois.

L'organisation actuelle du site repose sur les aménagements suivants :

- un bâtiment principal (646 m²) accueillant :
 - des bureaux administratifs ;
 - une zone de stationnement intérieur pour les camions, à vide.
- une aire de manœuvre en enrobé, permettant la circulation, le stationnement et les opérations logistiques des véhicules ;
- une aire de lavage/curage, utilisée pour le nettoyage intérieur et extérieur des camions hydrocureurs ainsi que le dépotage de leur contenu. Cette zone est reliée à une fosse de décantation ;
- une fosse de décantation, destinée à recevoir les eaux souillées issues du lavage, du curage et du dépotage. Elle permet la séparation des phases liquides et solides avant expédition vers les filières autorisées. Elle est équipée d'une grille filtrante horizontale à grosses mailles, destinée à retenir les éléments solides de plus grande taille présents dans les eaux de curage ou de dépotage.

Enfin, plusieurs zones extérieures sont dédiées aux activités complémentaires :

- le conditionnement ponctuel des oxydes de fer en big-bags (20 unités maximum simultanément) avant leur évacuation vers une filière de recyclage ;
- le conditionnement des cendres de bois en vue de leur restitution au producteur.

Les déchets collectés et traités sur site sont ensuite acheminés vers des centres de traitement ou de valorisation agréés, sans traitement final effectué sur place.

2.1.3 DEFINITION GENERALE DES ACTIVITES

2.1.3.1 Activité principale : transit de déchets

L'activité principale exploitée sur le site de VALVERT Torcy est le transit et la massification de déchets liquides, pâteux et solides, en vue de leur expédition vers des filières spécialisées de traitement.

2.1.3.1.1 Collecte et transit de déchets liquides, pâteux et solides

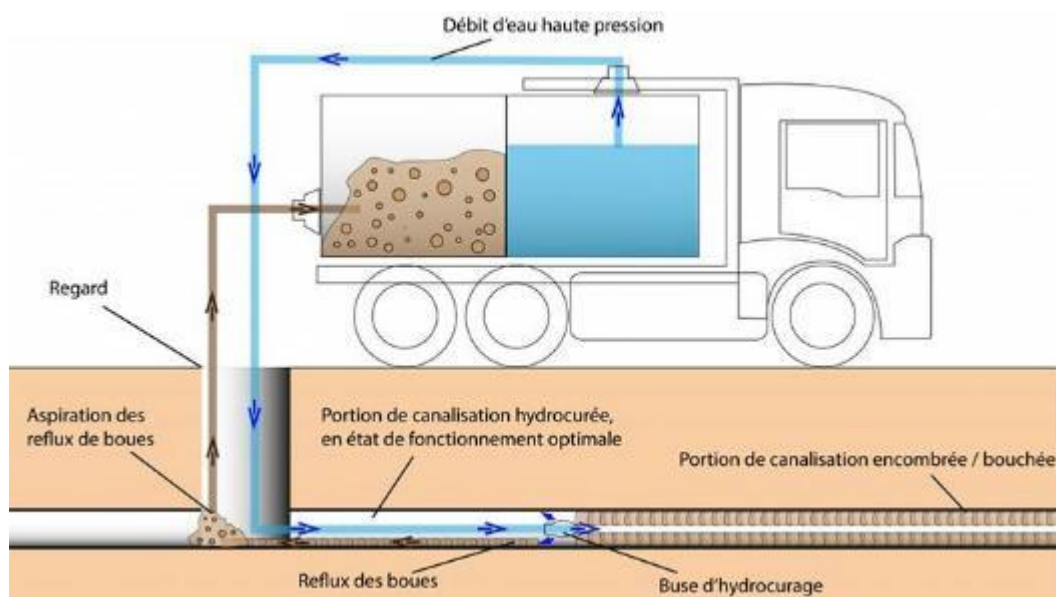
Les déchets collectés et temporairement entreposés sur le site comprennent :

- des effluents liquides ou pâteux souillés, des boues, des résidus issus du curage de réseaux ou de séparateurs, ainsi que des effluents de lavage industriel ou de dépotage ;
- des oxydes de fer issus d'opérations de sablage ferroviaire, conditionnés en big-bags pour expédition vers des centres de recyclage ;
- des cendres de bois froides issues de chaufferies urbaines, collectées puis remises au producteur après conditionnement en big-bags.

Ces déchets proviennent d'interventions menées pour des clients industriels, collectivités, entreprises du secteur tertiaire ou particuliers, principalement en Saône-et-Loire et départements limitrophes (notamment Le Creusot, Montchanin, Montceau-les-Mines, Autun ...).

La collecte est assurée par camions hydrocureurs pour les déchets liquides/pâteux et par camions-bennes ou utilitaires adaptés pour les déchets solides. Ils sont acheminés temporairement sur le site avant leur expédition vers des installations de traitement dûment autorisées.

Figure 3 : schéma de fonctionnement d'un camion hydrocureur



Source : France ASSAINISSEMENT

2.1.3.1.2 Fonctionnement actuel

À ce jour, les déchets collectés sont :

- pour la partie liquide et pâteuse :
 - déversés dans une fosse bétonnée existante, permettant une décantation gravitaire sommaire des boues et eaux souillées ;
 - maintenus de manière transitoire dans cette fosse dans le cadre des opérations de transit et de regroupement opérationnel, sans dispositif de traitement sur site ;
 - évacués par pompage via les équipements embarqués sur les camions vers des filières spécialisées.
- pour la partie solide (oxydes de fer et cendres de bois) :
 - conservés dans les camions sur une zone dédiée du site le temps des opérations de conditionnement ;
 - conditionnés en big-bags sans recours à des équipements spécifiques sur les camions ;
 - évacués vers les filières spécialisées (centre de recyclage pour les oxydes de fer, restitution au producteur pour les cendres de bois).

Une aire de lavage permet le nettoyage des camions après intervention. Les eaux de lavage sont collectées dans un caniveau, puis dirigées vers un séparateur d'hydrocarbures avant rejet au réseau des eaux usées.

2.1.3.1.3 Base logistique pour interventions extérieures

Le site de Torcy sert également de base opérationnelle pour les équipes intervenant à l'extérieur sur les missions suivantes :

- débouchage de réseaux d'assainissement ;
- vidange de fosses septiques et bacs à graisses ;
- curage de puits, bassins ou réseaux ;
- nettoyage et dégazage de cuves à fuel ;
- pompage de boues ;
- lavage haute ou très haute pression.

Ces missions sont complétées par la logistique associée au regroupement des oxydes de fer et des cendres de bois, collectés directement chez les clients puis transférés et conditionnés sur le site de Torcy avant leur expédition.

Aucun entretien mécanique des véhicules n'est réalisé sur place.

2.1.3.1.4 Destination des déchets

Les déchets collectés et regroupés sur site sont expédiés vers des filières spécialisées disposant d'autorisations adaptées. Ce point est vérifié par VALVERT.

Pour les oxydes de fer, la destination est un centre de recyclage spécialisé.

Pour les cendres de bois, la destination est la restitution au producteur, qui organise l'expédition vers les filières adaptées.

2.1.3.2 Activités annexes

Les opérations de lavage/curage des camions, la décantation des eaux souillées et l'orientation des flux vers les filières de traitement font pleinement partie du cœur de métier de VALVERT de Torcy. Ces étapes s'inscrivent dans le processus global de transit et de massification des déchets liquides, tel que décrit au point précédent.

En complément, le site intègre un réseau de gestion des eaux pluviales, qui assure la collecte séparée :

- des eaux de toitures, orientées vers un exutoire spécifique ;
- des eaux de voirie et de ruissellement, pouvant être en partie souillées, acheminées vers un second exutoire après passage éventuel par un séparateur d'hydrocarbures, notamment pour les eaux de lavage extérieur des citernes.

2.2 DESCRIPTION DE L'ENVIRONNEMENT

2.2.1 CONTEXTE ADMINISTRATIF ET REGLEMENTATION LOCALE

2.2.1.1 Division administrative de l'aire d'étude

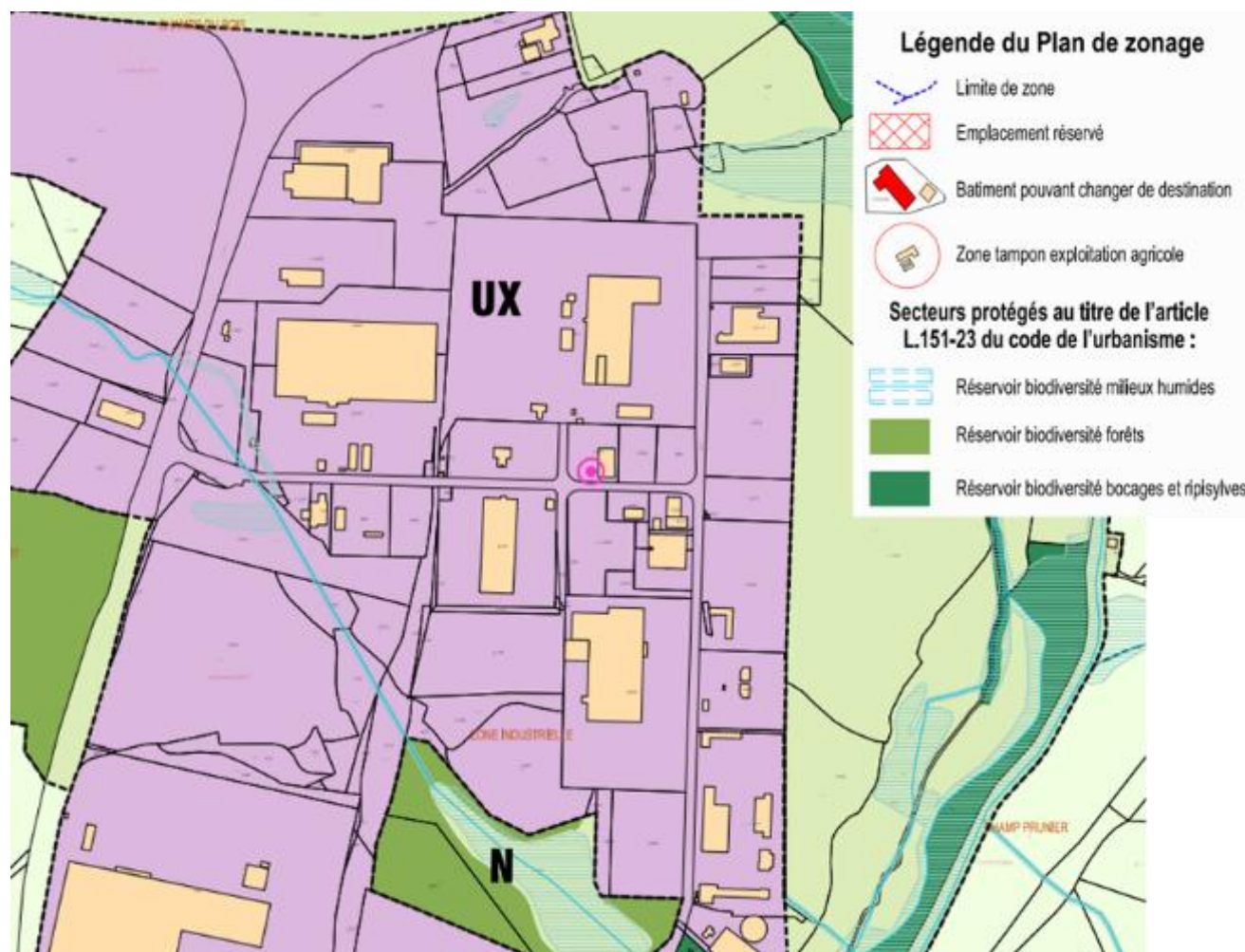
Le site étudié est localisé dans la région Bourgogne-Franche-Comté, au sein du département de Saône-et-Loire (71). Il est situé sur le territoire de la commune de Torcy, intégrée à la Communauté Urbaine Creusot Montceau. Cette commune relève de l'arrondissement d'Autun et fait partie du bassin de vie de Montceau-les-Mines.

2.2.1.2 Règlement d'urbanisme

2.2.1.2.1 Zonage

Le plan local d'urbanisme (PLUiH) de la Communauté Urbaine Creusot Montceau constitue le document de référence définissant les règles d'occupation et d'affectation des sols. Il encadre les usages autorisés ou interdits en fonction de la vocation des zones (urbaine, agricole, naturelle, etc.).

Figure 4 : Extrait du plan de zonage de Torcy



Source : PLUiH de la Communauté Urbaine Creusot Montceau

D'après le zonage réglementaire cartographique du PLUiH, le site VALVERT se trouve au cœur d'une zone classée UX, affectée aux activités économiques industrielles et artisanales, correspondant à un parc d'activités aménagé. Cette zone UX s'étend de manière continue autour du site.

Les abords du site VALVERT présentent une occupation des sols diversifiée :

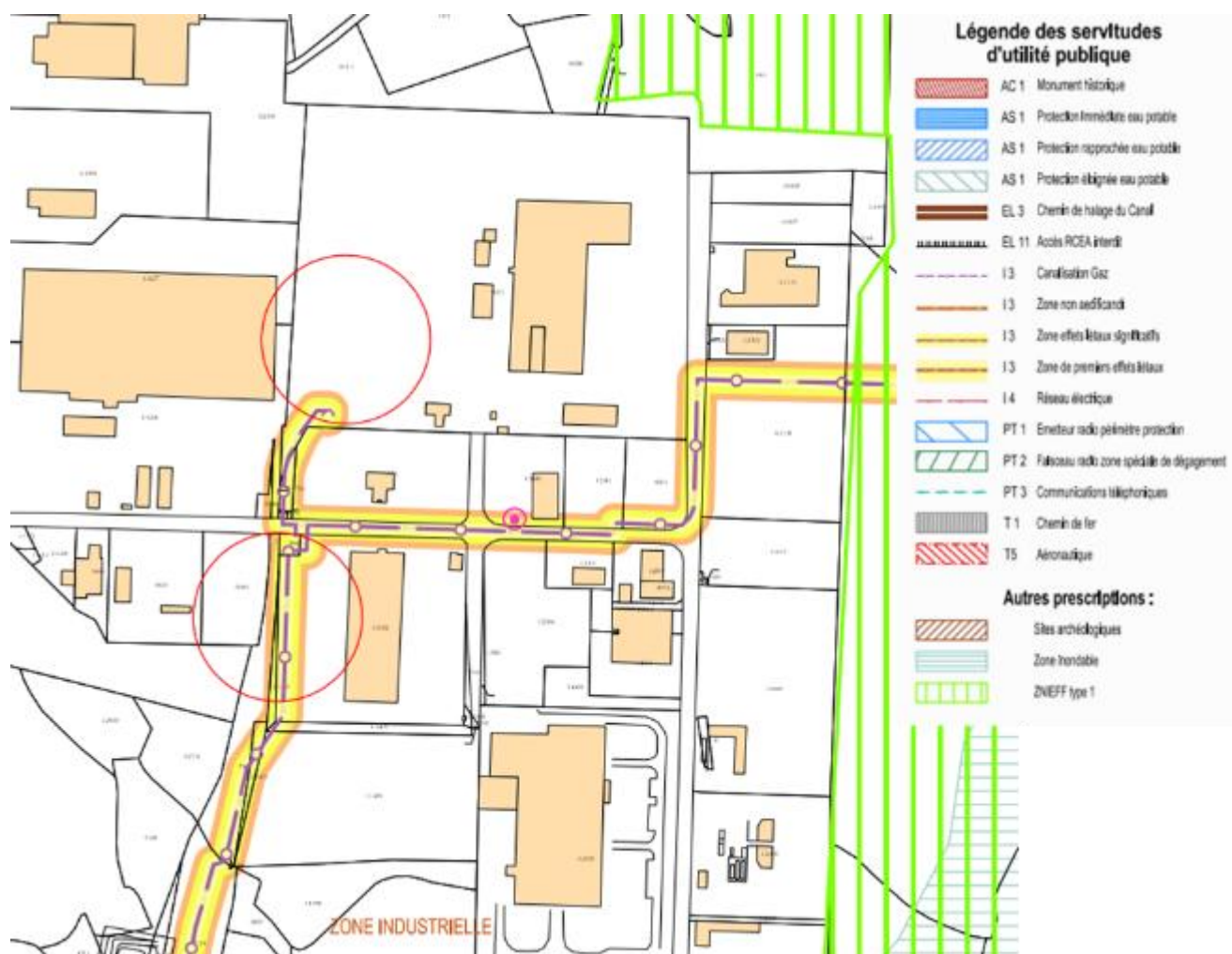
- le Parc d'activités de Torcy, où se situe le site VALVERT, comprend deux réservoirs de biodiversité en milieux humides, à environ 400 m au nord et 380 m à l'ouest, identifiés comme zones à préserver ;
- à l'est, entre 300 et 500 m, s'étendent des zones naturelles le long de la Bourbince, avec des réservoirs de biodiversité en milieux bocagers et ripisylves, ainsi que des milieux humides sensibles, prioritaires pour la protection écologique ;
- au sud, à environ 450 m, se trouve le Bois de Cluny, classé en zone naturelle et reconnu comme réservoir de biodiversité forestière. Un autre réservoir forestier est recensé à 570 m à l'ouest du site.

Ainsi, bien que situé en zone industrielle, le site est entouré de plusieurs espaces naturels et zones écologiquement sensibles (zones agricole A et naturelle N), présentant des enjeux de conservation à considérer.

2.2.1.2.2 Servitudes

Le site n'est soumis à aucune servitude d'utilité publique, hormis la présence d'une canalisation de transport de gaz dans l'avenue des Ferrancins, au pied du site. Cette canalisation génère une zone de danger réglementaire (premiers effets létaux) empiétant partiellement sur l'emprise. Cette contrainte doit être prise en compte en matière d'urbanisme, de sécurité des personnes et de compatibilité avec certains usages ou installations sensibles.

Figure 5 : Extrait du plan de servitudes de Torcy



Source : PLUiH de la Communauté Urbaine Creusot Montceau

Les équipements source du classement ICPE se trouvent en dehors de la zone concernée par la servitude liée à la canalisation de gaz naturel.

2.2.2 MILIEU PHYSIQUE

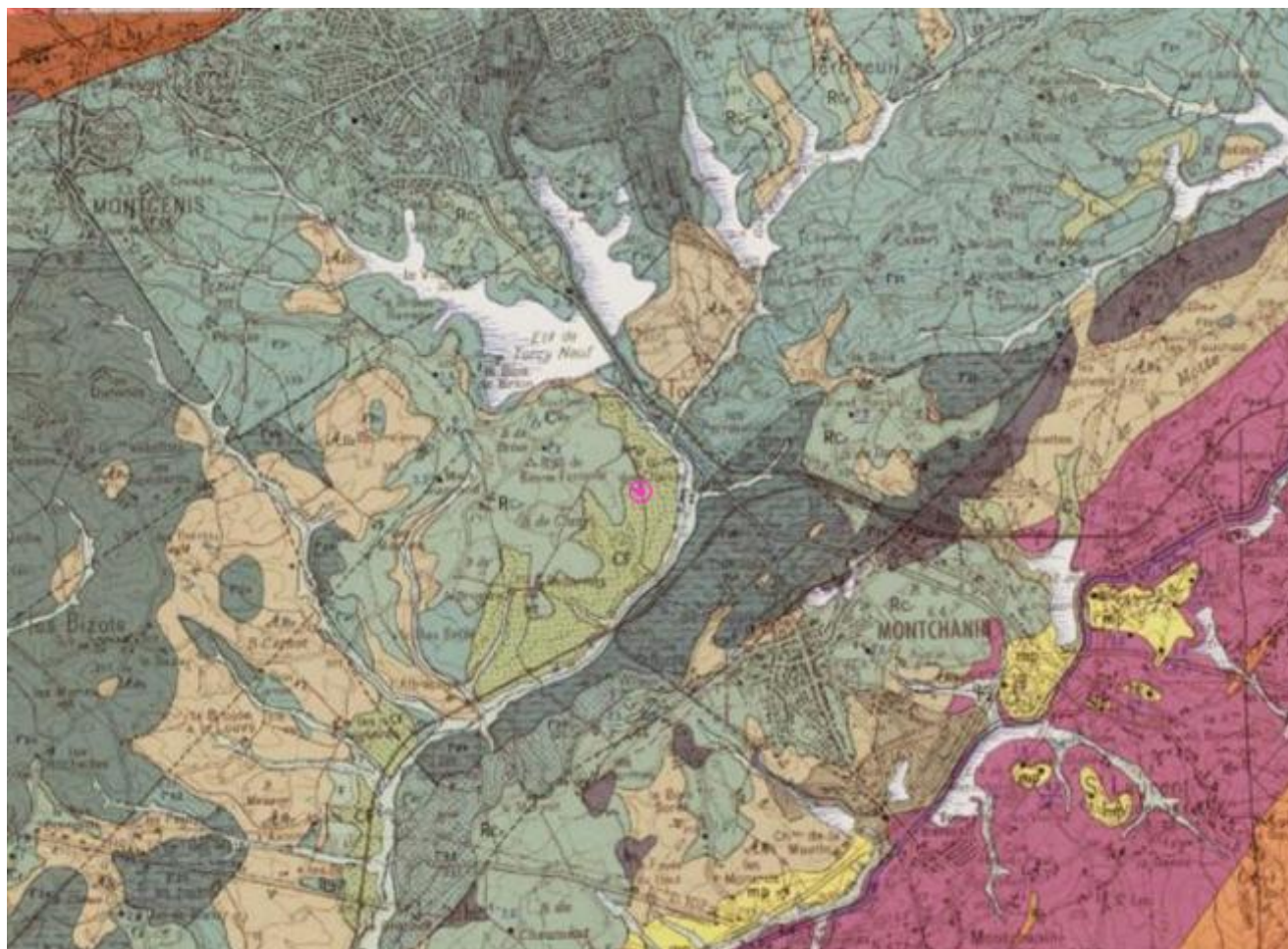
2.2.2.1 Topographie

D'après le site Géoportail, le profil altimétrique du site est plat et situé à une altitude 319 mètres.

2.2.2.2 Contexte géologique

D'après le rapport BRGM Synthèse géologique sur les ressources charbonnières de la Bourgogne (1982), le secteur de Torcy (71), à l'est de Montchanin, appartient au bassin sédimentaire permo-carbonifère de Blanzay – Le Creusot, orienté nord-est / sud-ouest. Ce bassin est composé principalement de schistes, grès et conglomérats attribués au Stéphanien, recouverts en grande partie par des formations superficielles quaternaires, ce qui limite les affleurements houillers. Le substratum houiller, identifié lors d'anciens sondages (Torcy, 1896), présente une alternance de niveaux stériles et de veines charbonneuses, très tectonisés, disloqués par des failles et inclinés vers le nord-ouest. Le socle cristallin affleure ponctuellement en bordure du bassin, révélant un contexte tectonique complexe hérité de la subsidence permo-carbonifère.

Figure 6 : Extrait de la carte géologique au 1/50000ème



Source : infoterre.brgm.fr

2.2.2.3 Hydrogéologie

2.2.2.3.1 Description des eaux souterraines

Selon la base de données hydrogéologique nationale BDLISA version 2 (BRGM, [2022]), le secteur de Torcy (71) est traversé par plusieurs formations géologiques pouvant contenir de l'eau souterraine. Ces entités affleurent naturellement à la surface, c'est-à-dire qu'elles sont visibles sans être recouvertes par d'autres couches imperméables.

Il s'agit principalement des terrains carbonifères (grès et schistes) du bassin de Blanzky – Le Creusot, qui peuvent localement contenir de l'eau en profondeur, mais de manière discontinue.

En surface, les alluvions récentes situées le long des vallées (dépôts de sable, graviers et limons) forment des nappes d'eau plus superficielles, plus accessibles et généralement mieux rechargées par les pluies.

2.2.2.3.2 Qualité des eaux souterraines

D'après le diagnostic environnemental du PLUi du Creusot-Montceau (CUCM, 2021), la qualité des eaux souterraines dans le secteur de Torcy est généralement jugée modeste à médiocre, en raison de la faible perméabilité des formations géologiques locales. Le sous-sol est majoritairement composé de formations carbonifères (grès et schistes) du bassin houiller de Blanzky – Le Creusot, peu favorables au stockage d'eau souterraine.

Les nappes superficielles, liées aux dépôts alluviaux récents, sont discontinues, peu profondes et vulnérables aux pollutions diffuses, en particulier en contexte urbain ou marqué par l'héritage industriel et minier.

Aucun captage d'eau souterraine destiné à l'eau potable n'existe à proximité immédiate du site. L'alimentation en eau potable repose principalement sur des ressources de surface, notamment le barrage de la Sorme à l'ouest de la commune, ce qui confirme le faible potentiel des eaux souterraines locales.

2.2.2.4 Hydrographie

2.2.2.4.1 Description des eaux de surface

Le site de VALVERT est situé dans le bassin versant de la Bourbince, un cours d'eau de plaine prenant sa source à Torcy, à proximité immédiate du site. La Bourbince est un affluent de l'Arroux, lui-même sous-affluent de la Loire. Le tracé du Canal du Centre longe la majeure partie de la Bourbince, et plusieurs ouvrages hydrauliques assurent des interconnexions (prises d'eau, déversoirs, rigoles) entre eux.



2.2.2.4.2 Qualité des eaux de surface

La Bourbince, cours d'eau principal du secteur, est classée comme masse d'eau superficielle au sens de la directive cadre sur l'eau (DCE). Selon les données disponibles dans l'état initial du PLUi du Creusot-Montceau (CUCM, 2021), la qualité des eaux de surface y est jugée moyenne à médiocre, tant sur le plan chimique que biologique.

Les pressions principales sont liées à :

- des rejets domestiques ou industriels en amont ;
- des pollutions diffuses agricoles ;
- et à une altération de la morphologie du lit liée à l'artificialisation (présence du Canal du Centre notamment).

Les étangs de Torcy ne font pas l'objet d'un suivi environnemental régulier, mais en tant que plans d'eau fermés à renouvellement lent, ils peuvent être vulnérables aux phénomènes d'eutrophisation et aux apports diffus de surface.

Aucune donnée spécifique n'est disponible pour des rejets ponctuels au droit du site de VALVERT.

2.2.2.5 Climatologie

Le site de Valvert à Torcy (71) s'inscrit dans un contexte climatique de type continental tempéré, typique de la Saône-et-Loire intérieure. Ce climat se traduit par des hivers relativement froids, des étés chauds à parfois orageux, et une répartition des précipitations globalement équilibrée sur l'année, bien que marquée par une saison automnale plus humide et des mois estivaux plus secs.

Les données météorologiques utilisées proviennent de la station de Saint-Symphorien-de-Marmagne, située à une quinzaine de kilomètres du site. Elles offrent une représentation fidèle des conditions locales et ont permis d'établir les normales climatiques récentes.

À l'échelle régionale, les évolutions climatiques observées et projetées mettent en évidence une tendance au réchauffement, accompagnée d'une variabilité croissante des régimes de précipitations. Ces changements impliquent des enjeux croissants en matière de gestion de l'eau, d'adaptation des milieux naturels et de prévention des aléas.

2.2.2.5.1 Températures

Les températures relevées à la station de Saint-Symphorien-de-Marmagne montrent des valeurs caractéristiques d'un climat continental tempéré, avec une amplitude thermique annuelle marquée. Les températures les plus basses sont généralement observées en janvier, avec des moyennes

proches de 3 °C, tandis que les températures les plus élevées surviennent en juillet et août, autour de 20 °C en moyenne. Les extrêmes peuvent toutefois dépasser les 35 °C en été et descendre en dessous de -10 °C en hiver, notamment en fond de vallée ou en conditions anticycloniques hivernales.

Ces valeurs sont cohérentes avec celles observées dans l'ensemble du bassin du Creusot-Montceau. Elles confirment l'existence d'un risque modéré de gel hivernal, ainsi que de pics de chaleur en été, pouvant avoir un impact sur le confort thermique et certains usages du site.

À moyen terme, les projections climatiques régionales indiquent une hausse progressive des températures moyennes, associée à une augmentation de la fréquence et de l'intensité des vagues de chaleur estivales.

Tableau 1 : Température moyennes à Saint-Symphorien de Marmagne (statistiques 1991-2020)

Moyenne des températures	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juill.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Année
Minimales quotidiennes : Tn	0	0	2,2	4,6	8,4	11,6	13,2	12,9	9,7	7	2,9	0,7	6,1
Maximales quotidiennes : Tx	6,3	8	12,5	16	19,8	23,9	26,3	26	21,6	16,3	10,2	6,9	16,1
Moyennes quotidiennes : (Tn+Tx)/2	3,1	4	7,3	10,3	14,1	17,8	19,8	19,4	15,6	11,7	6,5	3,8	11,1

Source : Fiche climatologique (METEO FRANCE)

2.2.2.5.2 Précipitations

Le régime pluviométrique local se caractérise par une répartition relativement équilibrée des précipitations sur l'ensemble de l'année, ce qui correspond aux conditions typiques d'un climat continental tempéré. Les données de référence proviennent de la station météorologique de Saint-Symphorien-de-Marmagne, située à environ 15 km du site, et indiquent une moyenne annuelle de 974,4 mm.

L'analyse mensuelle met en évidence que les mois de novembre et décembre sont généralement les plus arrosés, traduisant un pic pluviométrique marqué à l'automne. À l'inverse, le mois d'août apparaît comme le plus sec, ce qui souligne une période estivale globalement plus sèche, parfois interrompue par des épisodes orageux localisés. Ce régime illustre l'alternance de phases de recharge automnale et hivernale des sols et milieux aquatiques, suivies de phases estivales de tarissement, plus fréquentes et parfois prolongées.

Selon les projections climatiques régionales (Météo-France – DRIAS), les précipitations à venir pourraient présenter les évolutions suivantes :

- une réduction progressive des cumuls estivaux, accentuant la tendance actuelle aux sécheresses saisonnières ;
- une augmentation de l'intensité des précipitations ponctuelles en automne et en hiver, accentuant les risques d'épisodes pluvieux extrêmes ;
- une variabilité interannuelle accrue, se traduisant par une alternance de périodes de déficit hydrique et de phases de saturation rapide des sols.

Ces perspectives climatiques renforcent la nécessité d'une gestion adaptée des eaux pluviales et d'une anticipation des événements hydrologiques extrêmes, qu'il s'agisse de sécheresses impactant la ressource ou de phénomènes d'inondation liés à des pluies intenses.

Tableau 2 : Relevés pluviométriques à Saint-Symphorien de Marmagne (statistiques 1991-2020)

Précipitations	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juill.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Année
Hauteur moyenne (mm)	91,1	74,3	72,2	73,5	90,1	69,7	69,1	67,6	70,6	87,3	106,4	102,5	974,4
Hauteur maximale quotidienne (mm)	41,2	49,4	56,3	41	57,1	58,4	56,4	62,3	69,5	49,9	66,5	55	69,5
date	03-2018	20-2002	09-2024	26-1998	30-1974	26-2022	02-2008	07-1948	30-1965	19-2023	21-2016	01-2003	1969
Nombre moyen de jours :													
Avec hauteur quotidienne $\geq$ 1mm	13,1	11,4	10,8	10,8	11,7	9,4	9,0	8,3	9,0	11,7	13,3	14,3	132,8
Avec hauteur quotidienne $\geq$ 1mm	3,0	2,1	2,3	2,4	3,0	2,2	2,2	2,5	2,8	2,8	3,7	3,4	32,4

Source : Fiche climatologique (METEO FRANCE)

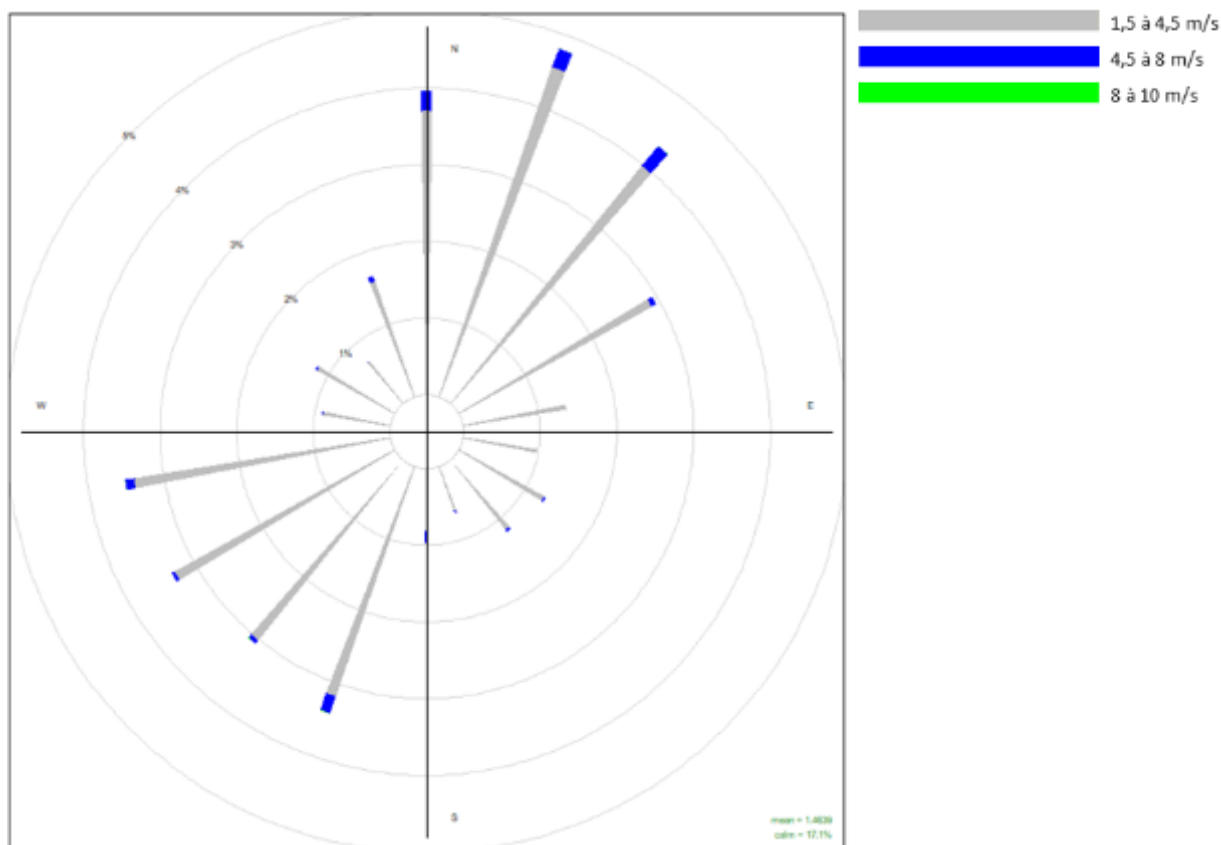
2.2.2.5.3 Vents

Les données météorologiques relatives aux vents dans le secteur de Torcy proviennent principalement de la station de Météo-France implantée sur la commune. Cette station est considérée comme représentative des conditions locales de vent pour l'ensemble du territoire communal.

Les observations mettent en évidence une prépondérance des vents orientés au Nord-Nord-Ouest, traduisant une direction dominante bien marquée. Une fréquence secondaire de vents provenant du Sud-Ouest est également relevée, ce qui confirme une certaine variabilité dans la circulation atmosphérique régionale.

En termes d'intensité, les vitesses de vent mesurées se situent en général dans des valeurs modérées, caractéristiques du climat local. Toutefois, des rafales plus soutenues peuvent survenir ponctuellement, notamment en période hivernale ou à l'occasion du passage de perturbations dépressionnaires, sans toutefois modifier le régime dominant décrit ci-dessus.

Figure 8 : Rose des vents à Torcy - Fréquence des occurrences par direction du vent (%)



Source : AMARISK à partir de données Météo France

2.2.2.5.4 Évolution climatique future

Selon les projections du GIEC et les données climatiques régionales synthétisées par Météo-France et le projet DRIAS, le territoire de la Saône-et-Loire est concerné par :

- une augmentation progressive des températures moyennes, pouvant atteindre +1,5°C à +3,5°C à l'horizon 2050 selon les scénarios RCP 4.5 (scénario "intermédiaire" ou "réaliste", si l'Accord de Paris est partiellement respecté) et RCP 8.5 (scénario "haut" ou "pessimiste", dit "business as usual") ;
- une fréquence accrue des épisodes de chaleur estivale, avec des canicules plus longues et plus précoces ;
- une évolution contrastée des précipitations, avec une tendance à la baisse des pluies estivales et une concentration des précipitations sur de courtes périodes intenses en automne et hiver ;
- un risque accru de sécheresse des sols en été, et de saturation rapide des sols en hiver.

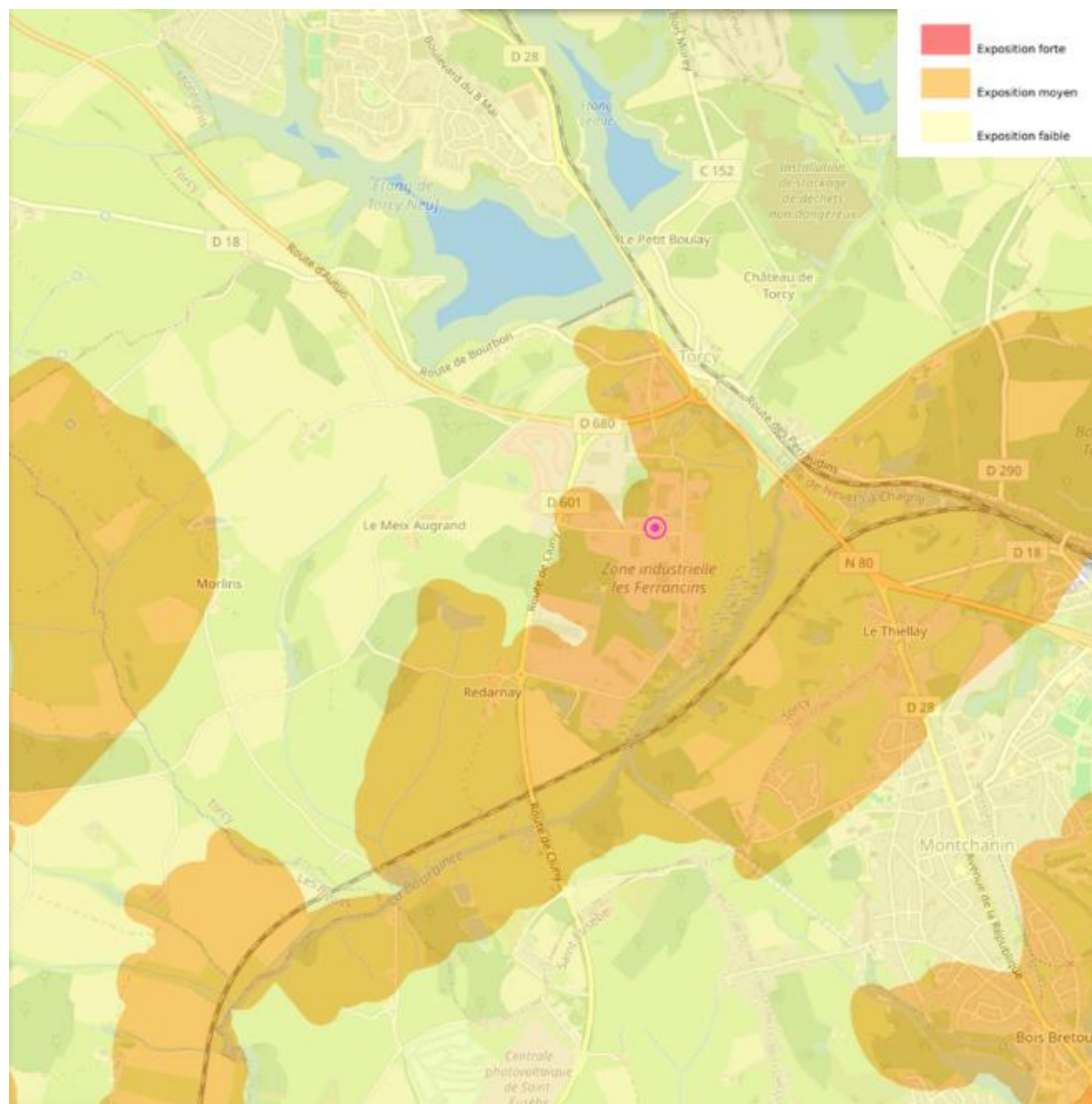
Ces évolutions impliquent un renforcement des enjeux liés à la gestion de l'eau, à la qualité de l'air, à la vulnérabilité des écosystèmes, et aux risques naturels (inondations localisées, feux de végétation, etc.).

2.2.3 RISQUES NATURELS

2.2.3.1 Retrait et gonflement des argiles

D'après Géorisques.gouv.fr, en termes de retrait gonflement des argiles, la commune de Torcy est en aléa modéré. Sur l'échelle règlementaire, le site est en zone d'exposition moyenne (niveau 2 sur 3) au retrait-gonflement des argiles.

Figure 9 : Exposition au retrait-gonflement des argiles



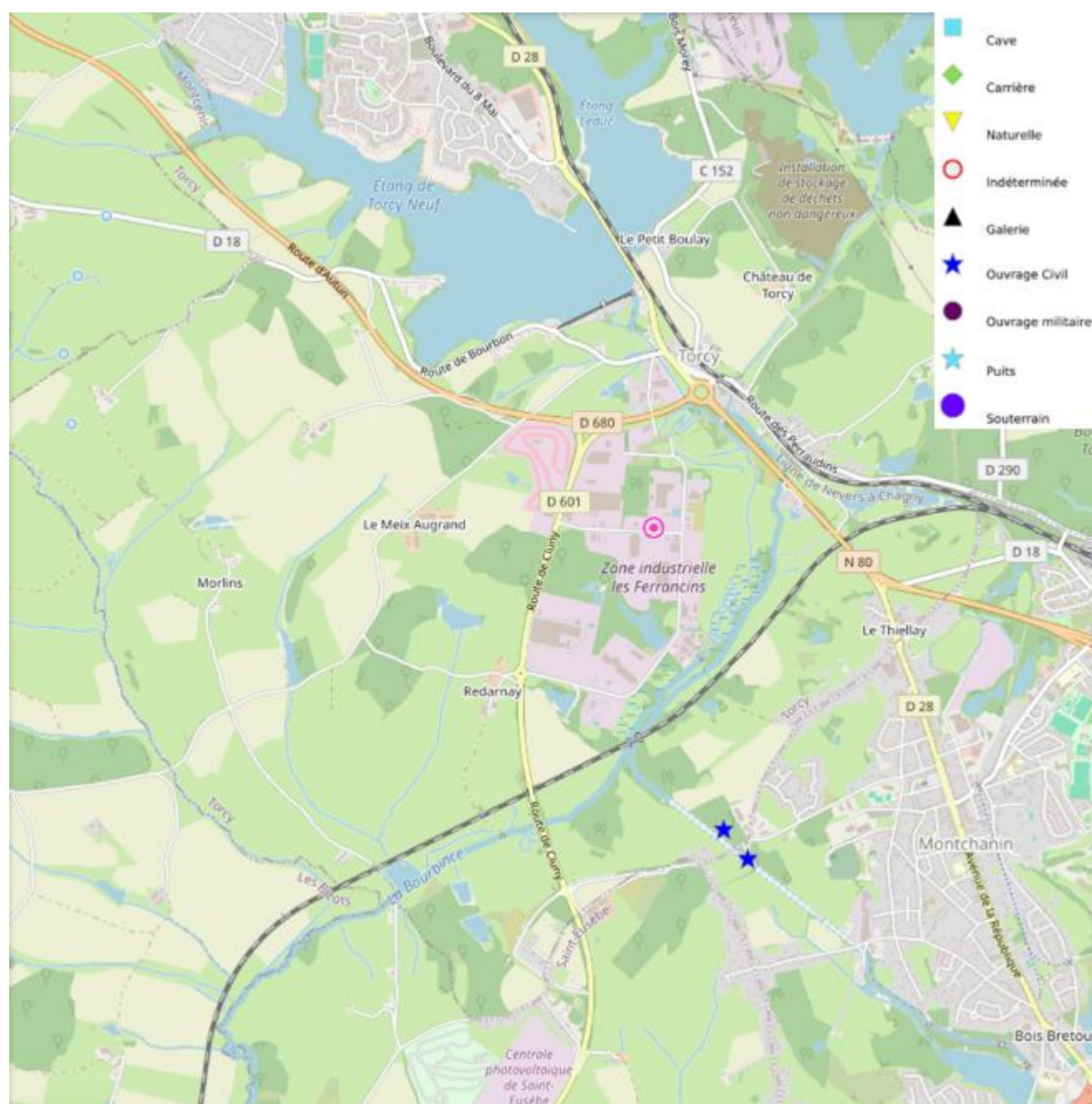
Source : georisques.gouv.fr

2.2.3.2 Effondrement de cavités souterraines

Selon les données des sites Géorisques et Infoterre, aucune cavité souterraine recensée ne se trouve à l'aplomb ou à proximité immédiate du site VALVERT, sur la commune de Torcy. Néanmoins, une cavité d'origine non minière est signalée à environ 1 600 mètres au sud-sud-est.

Cette cavité, bien que distante, constitue un indicateur ponctuel d'aléa localisé. Aucune zone de risque avéré d'effondrement n'est identifiée autour du site à ce jour.

Figure 10 : Cavités souterraines d'origine non minière



Source : georisques.gouv.fr

Une cavité souterraine non minière est localisée à 1 600 m au sud-sud-est du site, mais aucun aléa direct n'est identifié sur l'installation.

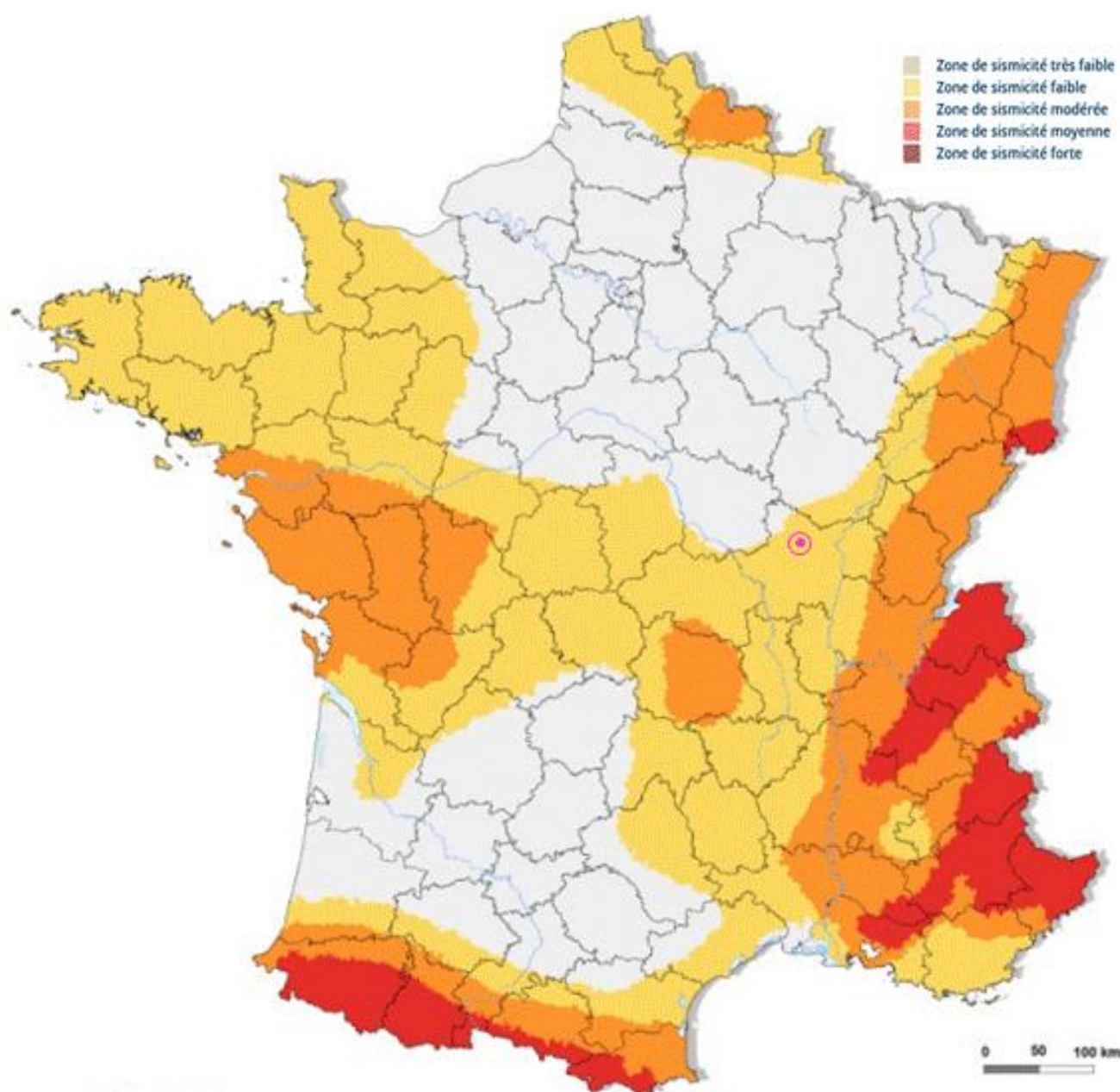


2.2.3.4 Sismicité

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs de la Saône-et-Loire (DDRM71), la préfecture a classé la commune de Torcy au niveau « sismicité faible ».

Sur l'échelle réglementaire, la commune de Torcy est classée en zone de sismicité faible (niveau 2 sur 5).

Figure 12 : Zonage sismique de la France métropolitaine en vigueur depuis le 1er mai 2011
(art. D. 563-8-1 du code de l'environnement)



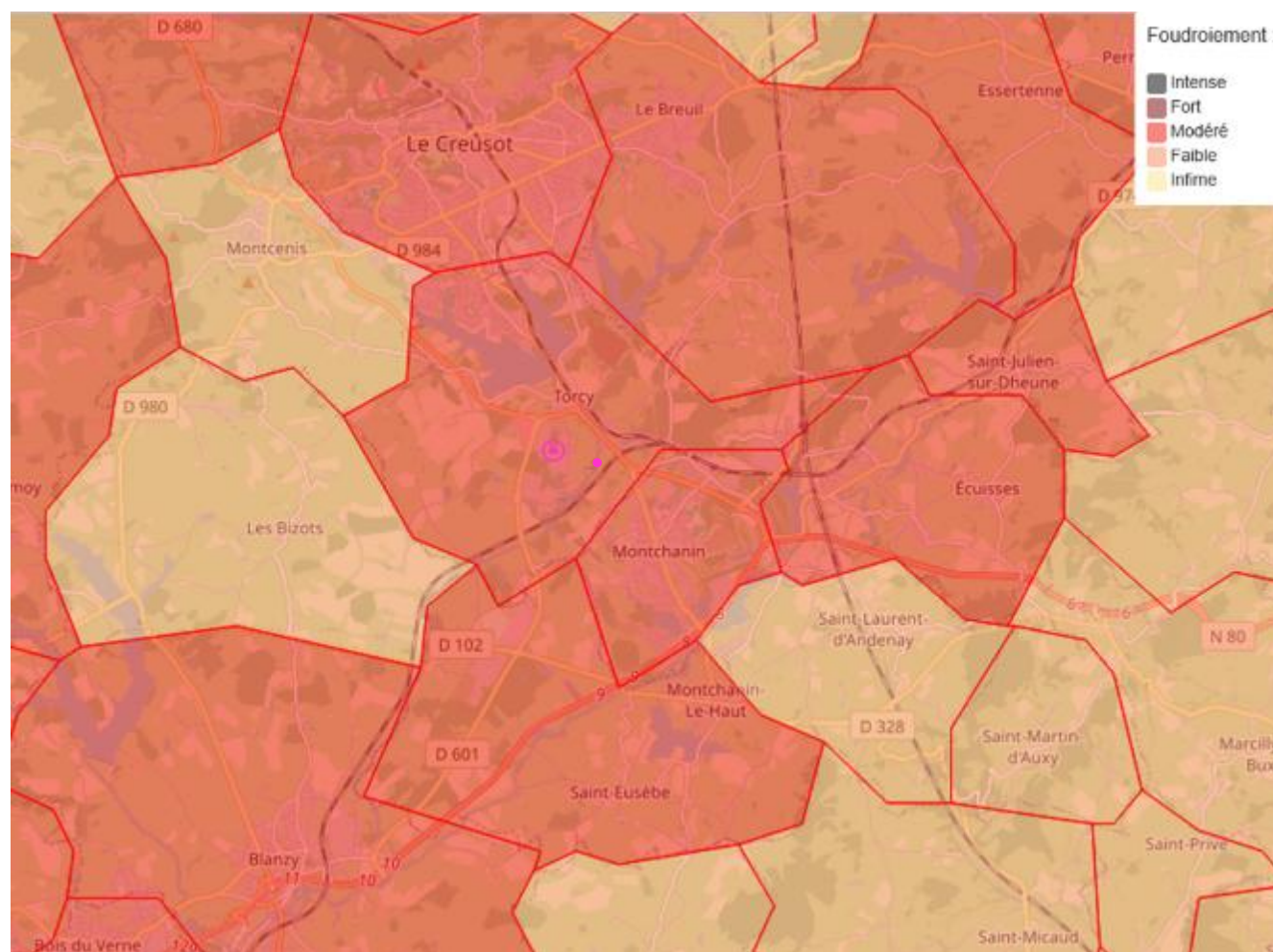
Source : georisques.gouv.fr

2.2.3.5 Foudre

La commune de Torcy (71210) est exposée à une densité moyenne annuelle de foudroiement comprise entre 1,0 et 1,5 impact/km²/an, selon les données de METEORAGE disponibles sur le portail GéoRisques. Ce niveau d'exposition est légèrement supérieur à la moyenne nationale, estimée à 1,12 impact/km²/an, et reste caractéristique d'un risque modéré, comparable à celui observé dans les zones de plaine du centre-est de la France.

Toutefois, compte tenu de la nature des activités exercées sur le site VALVERT et de ses équipements, le risque foudre est considéré comme marginal. Aucune infrastructure à forte vulnérabilité (stockages de produits inflammables en grande quantité, installations à risque élevé) n'est présente. Le recours à une analyse de risque foudre selon la norme NF C 17-102 pourrait être envisagé en cas d'ajouts futurs d'équipements sensibles, mais n'apparaît pas comme une priorité au regard des caractéristiques actuelles du site.

Figure 13 : Extrait de la carte de foudroiement en France 2015-2024



Source : meteorage.com

2.2.3.6 Risque d'inondation

Le site de VALVERT à Torcy n'est pas concerné par un Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI), et ne figure pas parmi les secteurs classés à aléa fort ou moyen dans les documents de l'État ou de la préfecture.

Toutefois, la présence du bassin versant de la Bourbince et la proximité des étangs de Torcy et du Canal du Centre impliquent une vigilance locale vis-à-vis du risque de débordement ou de stagnation temporaire des eaux lors d'événements pluvieux intenses. Ces risques restent cependant faibles et localisés, notamment grâce à la topographie du site, légèrement en surplomb, et à la présence d'ouvrages de régulation hydraulique à proximité.

Aucune inondation notable n'a été recensée au droit du site ces dernières décennies, selon les données locales disponibles.

2.2.4 ESPACES NATURELS REMARQUABLES

2.2.4.1 Espaces naturels protégés ou identifiés à enjeu écologique

Le site de Torcy n'est pas directement inclus dans un zonage environnemental réglementaire ou contractuel de protection de la biodiversité, tel que :

- un site Natura 2000 (Zone de Protection Spéciale ou Zone Spéciale de Conservation) ;
- une zone RAMSAR (zone humide d'importance internationale) ;
- un Arrêté préfectoral de protection de biotope (APPB) ;
- une Réserve naturelle nationale ou régionale ;
- un Parc national, Parc naturel régional ou site classé au titre du Code de l'environnement.

Il ne se situe pas non plus dans une aire d'adhésion à un parc naturel ou dans un périmètre de protection stricte.

En revanche, le site se trouve dans une zone identifiée par la Trame verte et bleue comme jouant un rôle de connectivité écologique, en lien notamment avec les zones humides et boisées proches. Ces éléments méritent d'être pris en compte dans l'évaluation des impacts.

2.2.4.1.1 Sites NATURA 2000

Aucun site classé au titre de Natura 2000 (ZPS – Zone de Protection Spéciale ou ZSC – Zone Spéciale de Conservation) ne traverse la commune de Torcy, ni n'est localisé à proximité immédiate du site VALVERT.

Les sites Natura 2000 les plus proches sont situés à plus de 25 km au nord-est et au sud-est du site, et concernent essentiellement des zones humides, des boisements et des corridors écologiques d'intérêt communautaire.

En conséquence, le projet ne présente aucun effet direct ni indirect identifiable sur un site Natura 2000, et ne nécessite donc pas la réalisation d'une étude d'incidence spécifique au titre de la directive Habitats ou de la directive Oiseaux.

2.2.4.1.2 Zones humides (RAMSAR)

Aucune zone humide située à proximité du site de Torcy n'est inscrite à la convention de RAMSAR, qui désigne les zones humides d'importance internationale.

Cependant, la présence de milieux humides d'intérêt local, bien que non couverts par ce statut international, justifie une attention particulière dans l'évaluation environnementale du projet. Ces milieux assurent des fonctions essentielles en matière de régulation hydraulique, d'accueil de la biodiversité et de continuité écologique.

2.2.4.2 Espaces naturels inventoriés

Bien qu'aucune zone protégée au sens strict ne touche directement le site, plusieurs espaces naturels inventoriés à proximité présentent un intérêt écologique reconnu et nécessitent une prise en compte environnementale adaptée.

2.2.4.2.1 Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF)

En complément des zones humides non couvertes par la convention RAMSAR, plusieurs secteurs à proximité du site de Torcy sont inventoriés comme ZNIEFF de type I, en raison de leur richesse écologique et de la présence d'habitats ou d'espèces patrimoniales.

Bien qu'elles ne bénéficient pas de statut réglementaire contraignant, ces zones constituent des réservoirs de biodiversité majeurs, et leur proximité avec le site impose une vigilance accrue quant aux rejets potentiels et aux perturbations liées aux activités ou aux travaux.

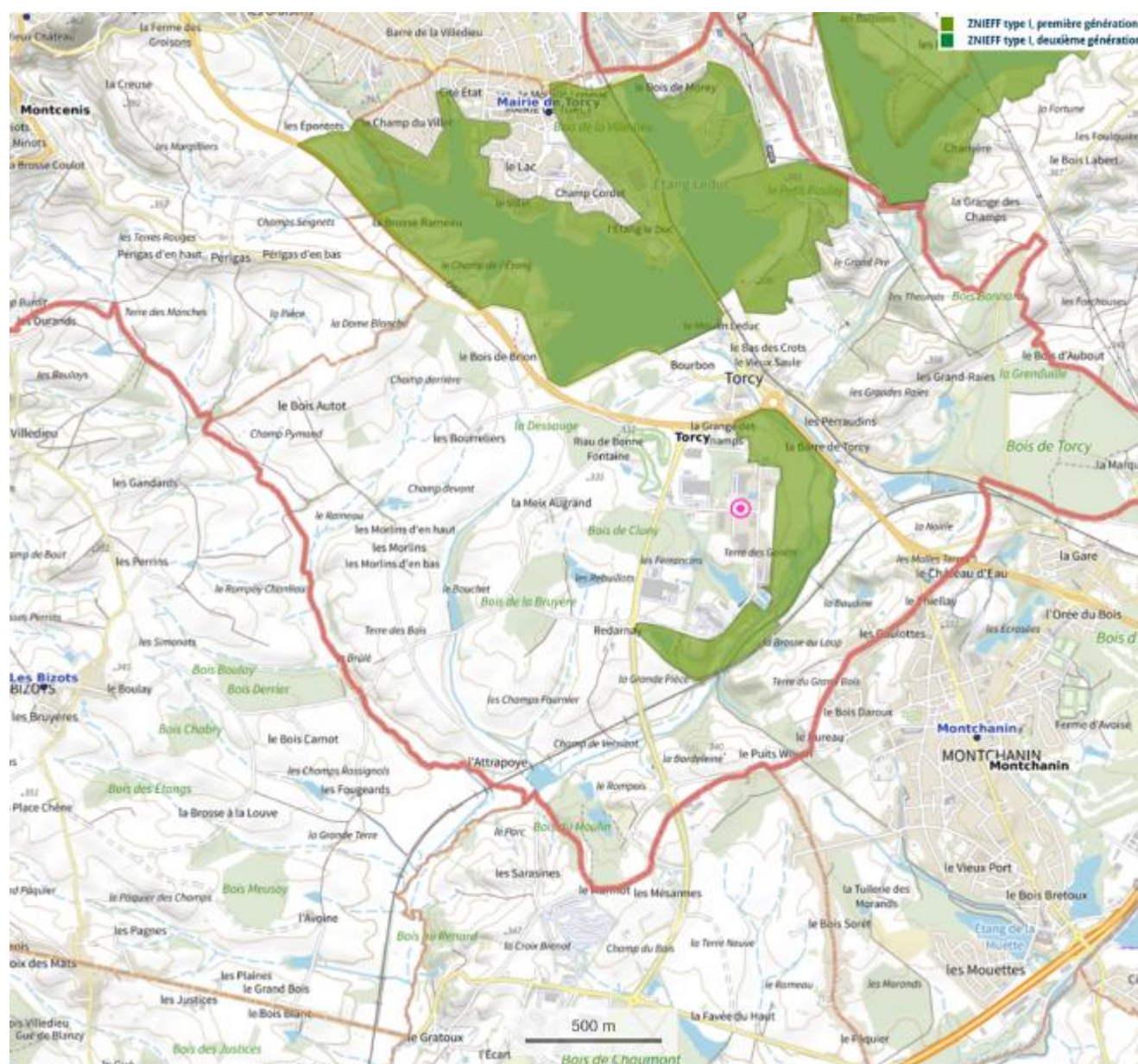
Trois ZNIEFF de type I sont localisées à proximité du site étudié :

- **ZNIEFF n° 260005606** – Marais de Torcy : Située à environ 230 m à l'est du site, cette zone humide correspond à un complexe tourbeux avec végétation hygrophile spécifique. Elle constitue un habitat favorable pour des espèces patrimoniales, notamment des amphibiens et plantes rares ;
- **ZNIEFF n° 260030156** – Étangs de Torcy Neuf, Leduc, de Montaubry et de Torcy : Située à environ 1,1 km au nord, cette zone regroupe plusieurs plans d'eau d'origine naturelle ou anthropique. Elle présente un fort intérêt ornithologique, notamment pour les espèces limicoles en hivernage et reproduction ;
- **ZNIEFF n° 260030165** – Étangs Berthaud et du Petit Montchanin : À environ 4 km au sud du site, cette zone englobe une mosaïque de milieux aquatiques, boisés et prairiaux accueillant une faune et une flore d'intérêt régional.

Ces ZNIEFF, bien qu'exemptes de protection réglementaire contraignante, jouent un rôle écologique majeur dans le maintien de la biodiversité locale. Elles offrent notamment des fonctions de filtration, régulation hydrologique et hébergement d'espèces sensibles. Leur proximité impose une vigilance particulière sur les rejets et les perturbations potentielles lors de la phase chantier.

Pour mémoire, les ZNIEFF de type I correspondent à des secteurs à enjeux écologiques forts, caractérisés par la présence d'habitats remarquables ou d'espèces à forte valeur patrimoniale. Leur inventaire vise à éclairer les décisions d'aménagement et de protection de la biodiversité.

Figure 14 : Localisation des ZNIEFF autour du site de Torcy



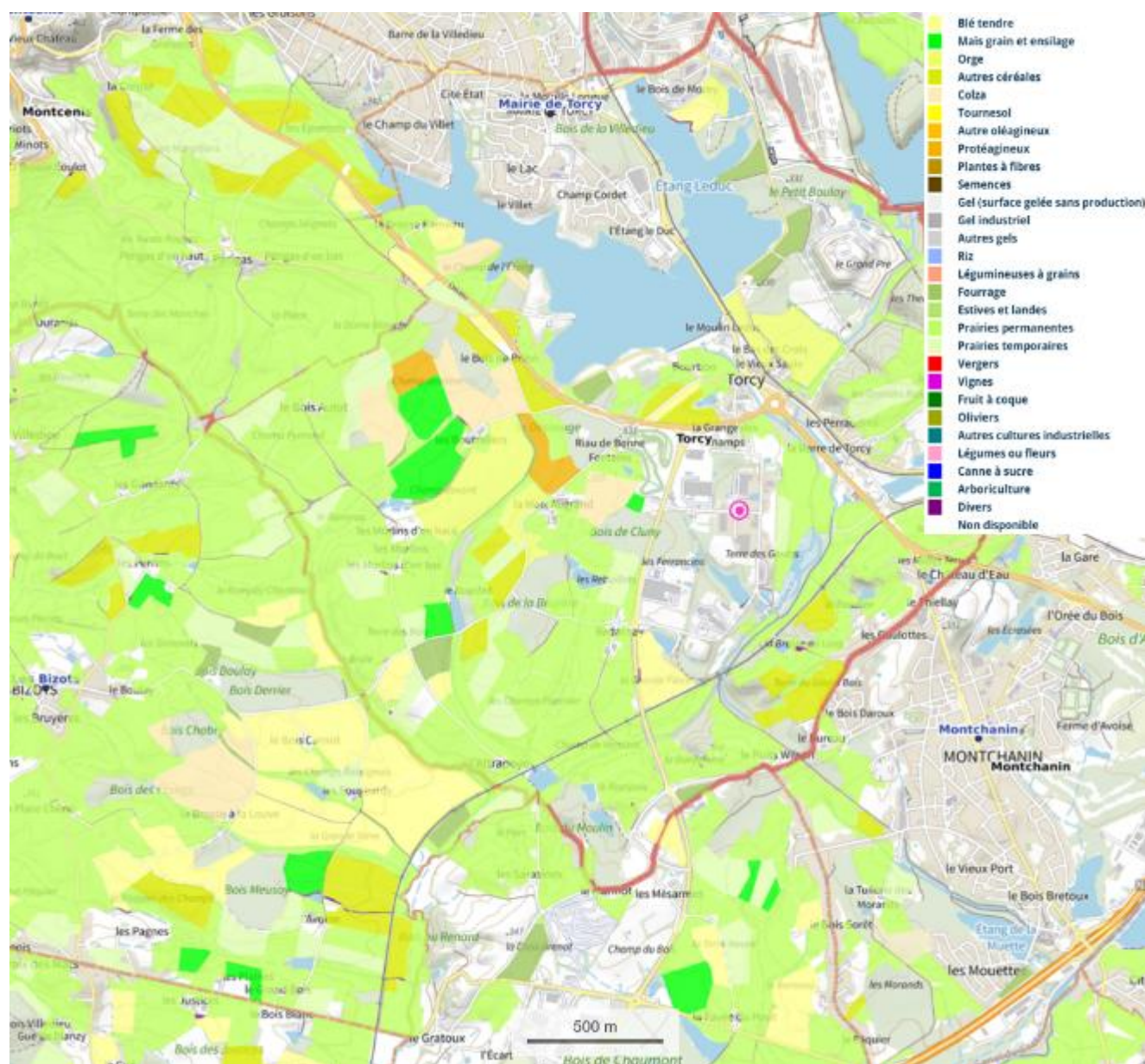
Source : geoportail.gouv.fr

2.2.5 ACTIVITES AGRICOLES ET FORESTIERES

Le Registre Parcellaire Graphique (RPG) de 2023 indique que, hormis les boisements et plans d'eau, le parc d'activités de Torcy — où est implanté le site VALVERT — se situe dans un secteur agricole dominé par les prairies permanentes et les grandes cultures (blé tendre, maïs, orge, colza). Ce système agricole, à dominante céréalière et de type intensif, est typique de la région.

La commune de Torcy n'est couverte par aucune appellation d'origine protégée (AOP), indication géographique protégée (IGP) ou mention de qualité reconnue par l'Institut national de l'origine et de la qualité (INAO).

Figure 15 : Extrait du Registre parcellaire graphique (RPG) 2023



Source : geoportail.gouv.fr

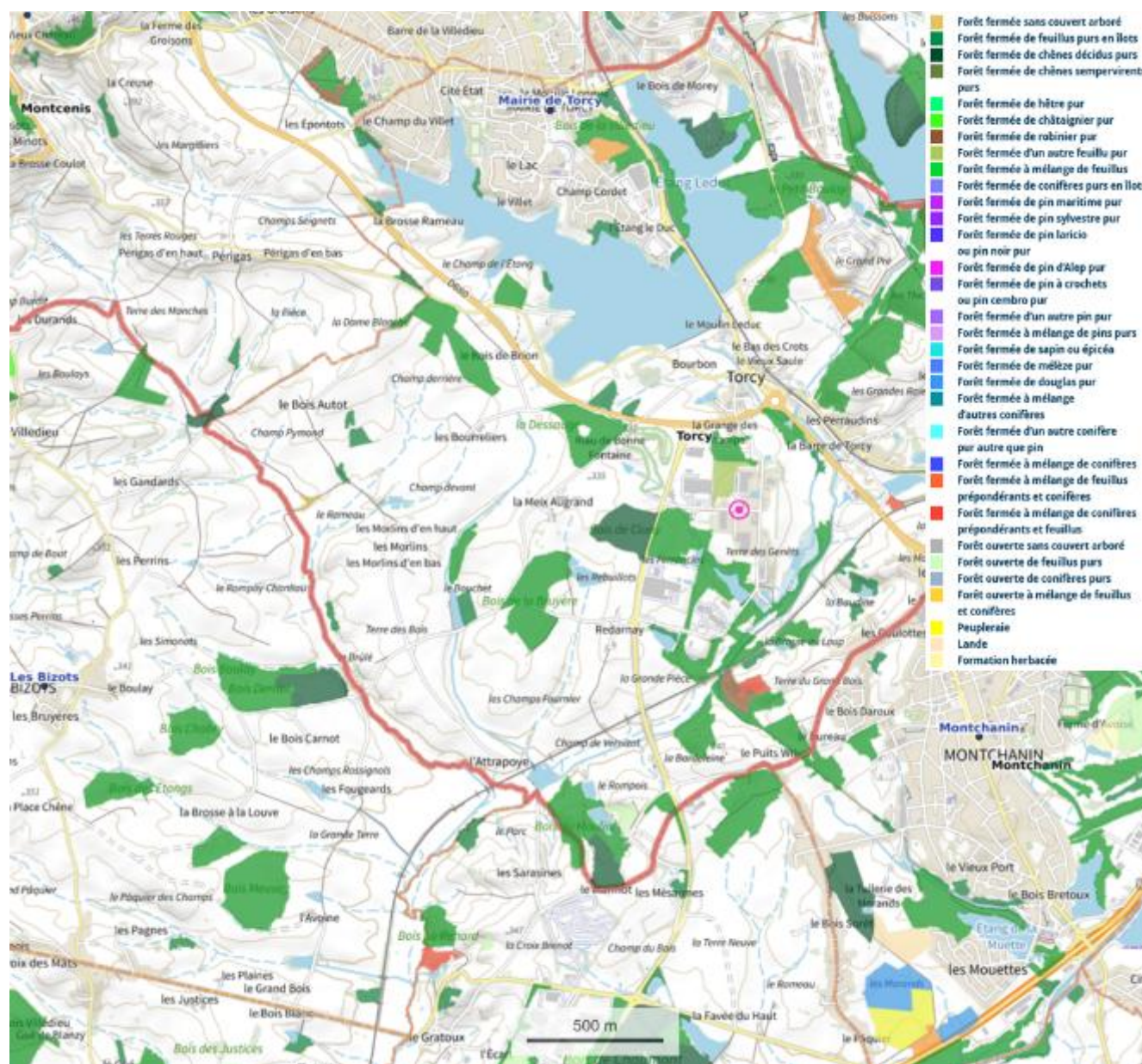
➔ VALVERT Torcy-Le Creusot-Montceau

➔ Mémoire technique - Projet de création d'un site de transit de déchets dangereux

Sur le plan forestier, aucune forêt publique ne relève du régime forestier sur la commune de Torcy : l'ensemble des massifs boisés présents est constitué de forêts privées, généralement non soumises à un plan simple de gestion obligatoire.

Le site VALVERT est bordé par plusieurs zones boisées, réparties en îlots discontinus autour du parc d'activités. Ces boisements sont principalement constitués de feuillus, parmi lesquels des chênes caducs dominent au sein du massif forestier localisé à l'ouest immédiat du site.

Figure 16 : Carte forestière de Torcy



Source : geoportail.gouv.fr

2.2.6 ENVIRONNEMENT HUMAIN

2.2.6.1 Populations

2.2.6.1.1 Voisinage

Le voisinage du site est constitué de plusieurs habitations situées à proximité immédiate ou dans l'environnement proche de la zone d'activités. Ces habitations représentent les principaux récepteurs sensibles vis-à-vis des activités du site, en particulier en matière de bruit, de circulation et d'éventuelles nuisances olfactives. Leur localisation précise et leur distance par rapport aux installations de VALVERT sont décrites dans le tableau et les figures ci-après.

Tableau 3 : Population à moins d'un kilomètre dans l'environnement du site

Nom	Type	Distance par rapport au site	Orientation par rapport au site
Bourbon	Lieu-dit	920m	Nord-Nord-Ouest
Grange des Champs	Lieu-dit	430m	Nord
La Barre	Lieu-dit	670m	Nord-Est
La Brosse Aux Prêtres	Lieu-dit	600m	Est
Le Bas des Crots	Lieu-dit	980	Nord
Le Bas du Creux	Lieu-dit	880	Nord
Riau de Bonnefontaine	Lieu-dit	940m	Ouest-Nord-Ouest

Source : AMARISK

2.2.6.1.2 Populations sensibles

La commune de Torcy possède plusieurs établissements scolaires, dont :

- le groupe scolaire Champ Bâtard, situé avenue de Conselve, à environ 3 km du site VALVERT ;
- l'école primaire Champ Cordet, située allée des Écoles, à environ 2,5 km du site, dans le quartier de Champ Cordet / Résidence du Lac ;
- une Maison de la Petite Enfance, également située avenue de Conselve, à proximité du groupe scolaire Champ Bâtard.

2.2.6.1.3 Tourisme

Aucune activité touristique n'est recensée dans le Parc d'activités de Torcy dans l'environnement immédiat du site VALVERT.

En revanche, la commune de Torcy, en dehors de la zone industrielle, offre diverses possibilités de loisirs de pleine nature et de tourisme local, parmi lesquelles :

- **Chemins de randonnées et boucles pédestres**

Plusieurs sentiers et chemins ruraux parcourent les environs de Torcy, serpentant à travers les champs et les bois. Ces chemins, utilisés par les randonneurs locaux, connectent notamment aux sentiers voisins de communes alentour.

- **Lac d'agrément et zones de pêche**

Le lac de Torcy (ou étang Leduc) est situé à moins de 1 km du site Valvert et constitue un lieu fréquenté pour la pêche de loisirs (carpes, poissons blancs). Des accès piétonniers permettent une promenade agréable au bord de l'eau.

- **Bois et espaces naturels propices à la promenade ou à la chasse**

Les forêts et bois alentours – incluant le Bois Brûlé et des massifs plus petits – accueillent des promeneurs, et certaines zones sont exploitées pour la chasse (lapins, gibier à plume) selon la saison et la réglementation locale.

- **Voies vertes ou boucles VTT/Cyclo**

Bien que Torcy ne possède pas de grande voie verte officielle, des boucles à vélo et à VTT sont tracées entre champs, chemins communaux et chemins de halage voisins, offrant un circuit tranquille pour les cyclistes.

- **Points de vue et espaces de détente en pleine nature**

En surplomb du lac et des étangs, certains points élevés (comme Le Petit Boulay) proposent des panoramas intéressants sur les plans d'eau et la campagne environnante, parfaits pour une pause ou un pique-nique.

2.2.6.1.4 Établissements recevant du public

Plusieurs établissements recevant du public (ERP) sont implantés à Torcy, principalement de 5^e catégorie, nécessitant des prescriptions allégées en matière de sécurité incendie et d'accessibilité. On peut citer :

- la mairie, qui regroupe la bibliothèque municipale, des salles associatives et culturelles (polyvalentes ou sportives) ;
- les écoles primaires (Champ Bâtard et Champ Cordet) et la Maison de la Petite Enfance ;
- le centre de loisirs / Maison des familles, proposant des activités périscolaires ;
- les services municipaux (police municipale, centre de secours), qui relèvent également du régime ERP en tant qu'administrations ouvertes au public.

2.2.6.2 Patrimoine culturel

Le site VALVERT n'est concerné par aucun monument historique classé ou inscrit, ni par aucune servitude de protection patrimoniale.

Aucun élément du patrimoine architectural, archéologique ou paysager n'est présent sur ou à proximité immédiate du site.

Les éléments patrimoniaux recensés sur la commune de Torcy sont tous localisés à plus de 1,5 km du site, notamment dans le centre ancien ou dans les communes voisines.

On peut citer à titre d'exemple l'église Saint-Roch (XIX^e siècle), ainsi que les vestiges liés à l'histoire minière du bassin du Creusot-Montceau, valorisés à l'échelle intercommunale.

Ainsi, le projet ne présente aucune incidence sur le patrimoine culturel protégé ou inventorié, ni sur les sites à valeur historique ou paysagère identifiés au niveau local.

2.2.6.3 Réseau de transport

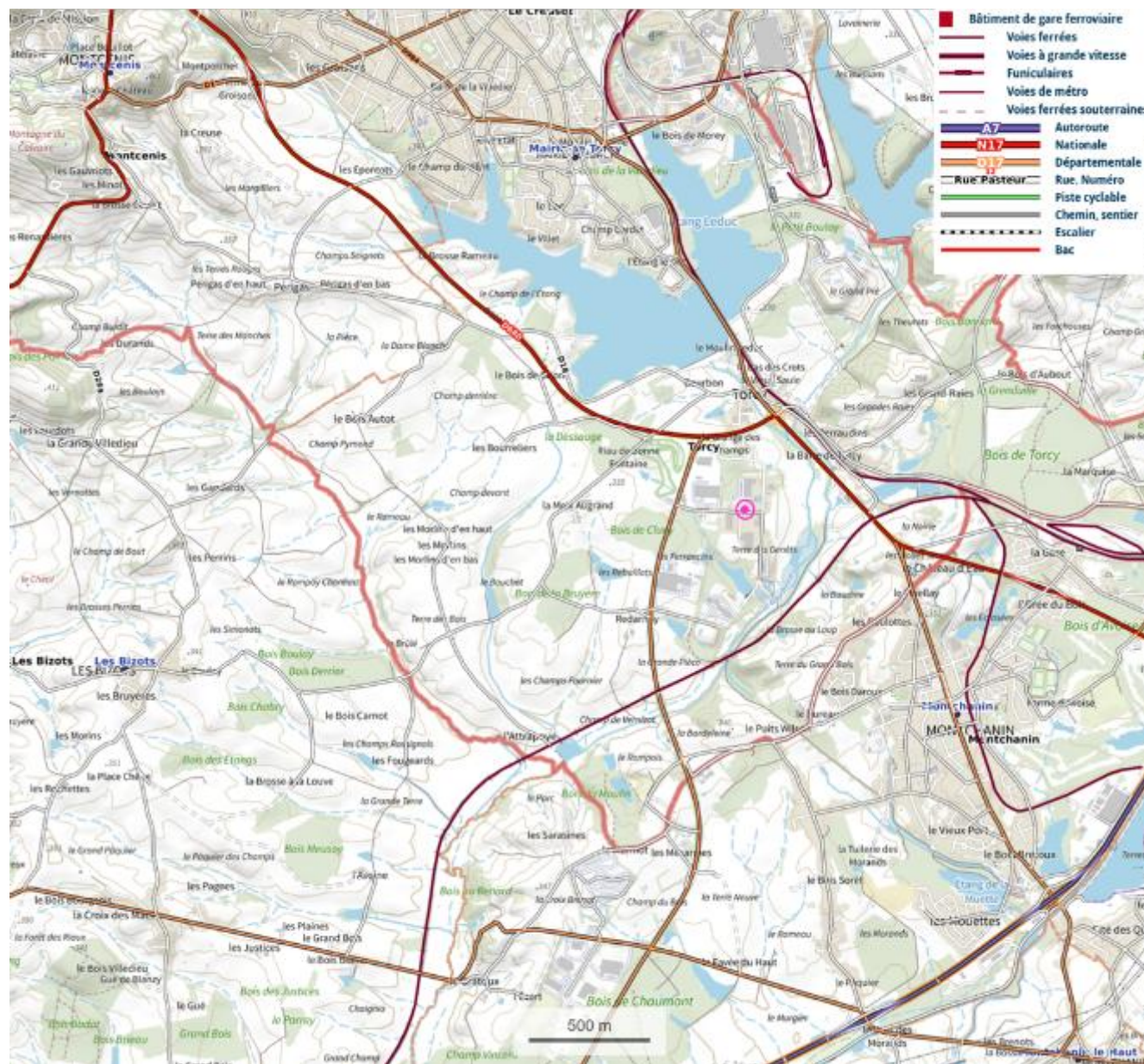
Le site VALVERT, situé dans le Parc d'Activités de Torcy, est situé à proximité de plusieurs infrastructures de transport.

Deux lignes ferroviaires passent à proximité immédiate : l'une à environ 700 mètres au nord-est du site et l'autre à environ 730 mètres au sud-est.

Le premier aéroport recensé est situé à Autun, à environ 30 kilomètres au nord-ouest du site.

Le parc d'activités est encadré par deux axes routiers majeurs : la route départementale 680 à l'est et au nord, et la route départementale 601 à l'ouest.

Figure 17 : Carte du réseau de transport



Source : geoportail.gouv.fr

2.2.6.4 Réseau de transfert d'énergies et de fluides

Aucune ligne électrique ne traverse le site VALVERT.

La ligne la plus proche est située à environ 1 760 m au nord-est.

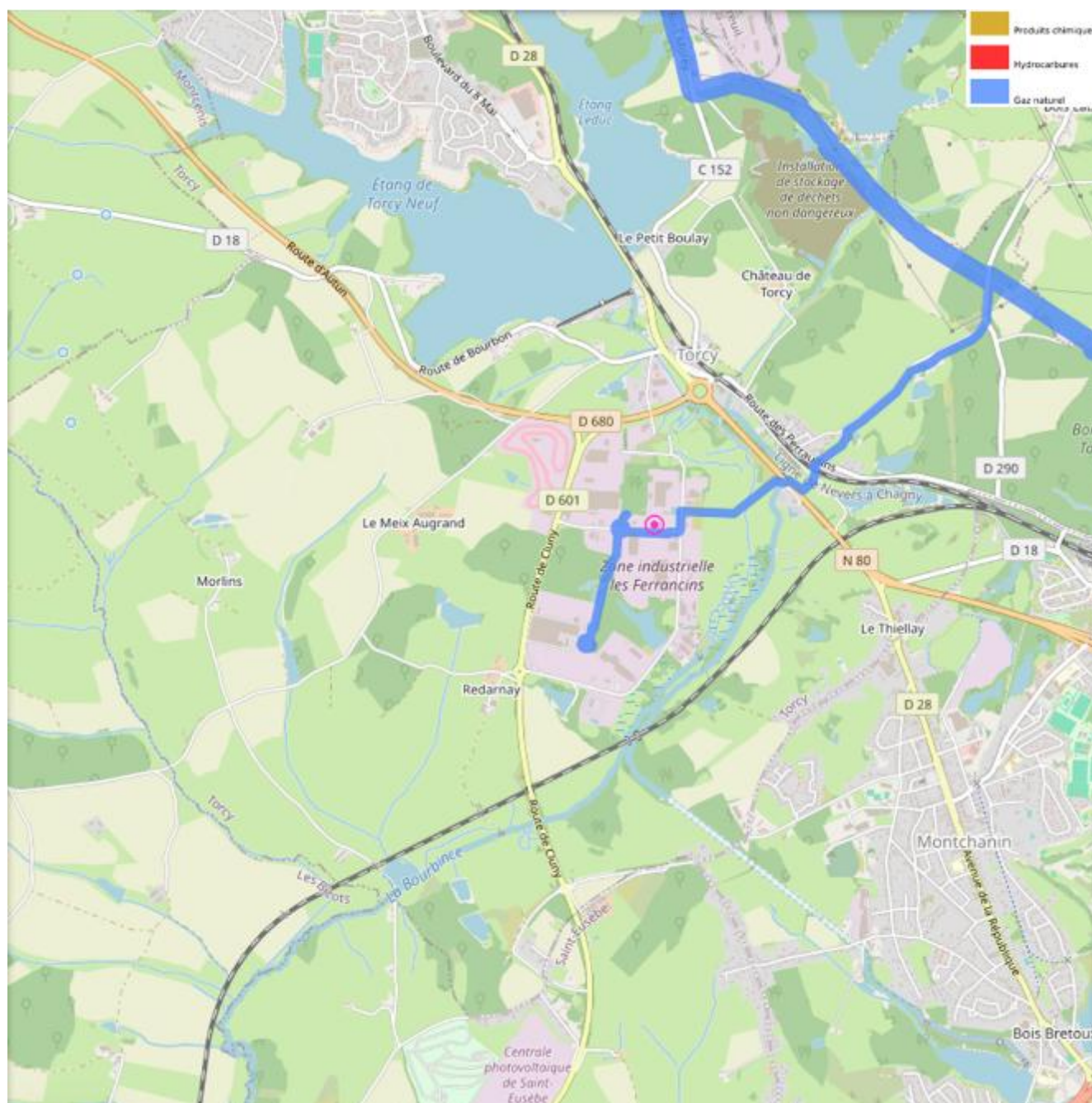
En revanche, une canalisation de transport de gaz naturel passe le long de l'avenue des Ferrancins, en limite immédiate du site.

➔ VALVERT Torcy-Le Creusot-Montceau

➔ Mémoire technique - Projet de création d'un site de transit de déchets dangereux

Cette canalisation est classée à effet léthal en cas d'accident. Sa zone de danger réglementaire empiète partiellement sur le terrain VALVERT, ce qui doit être pris en compte dans la conception des aménagements.

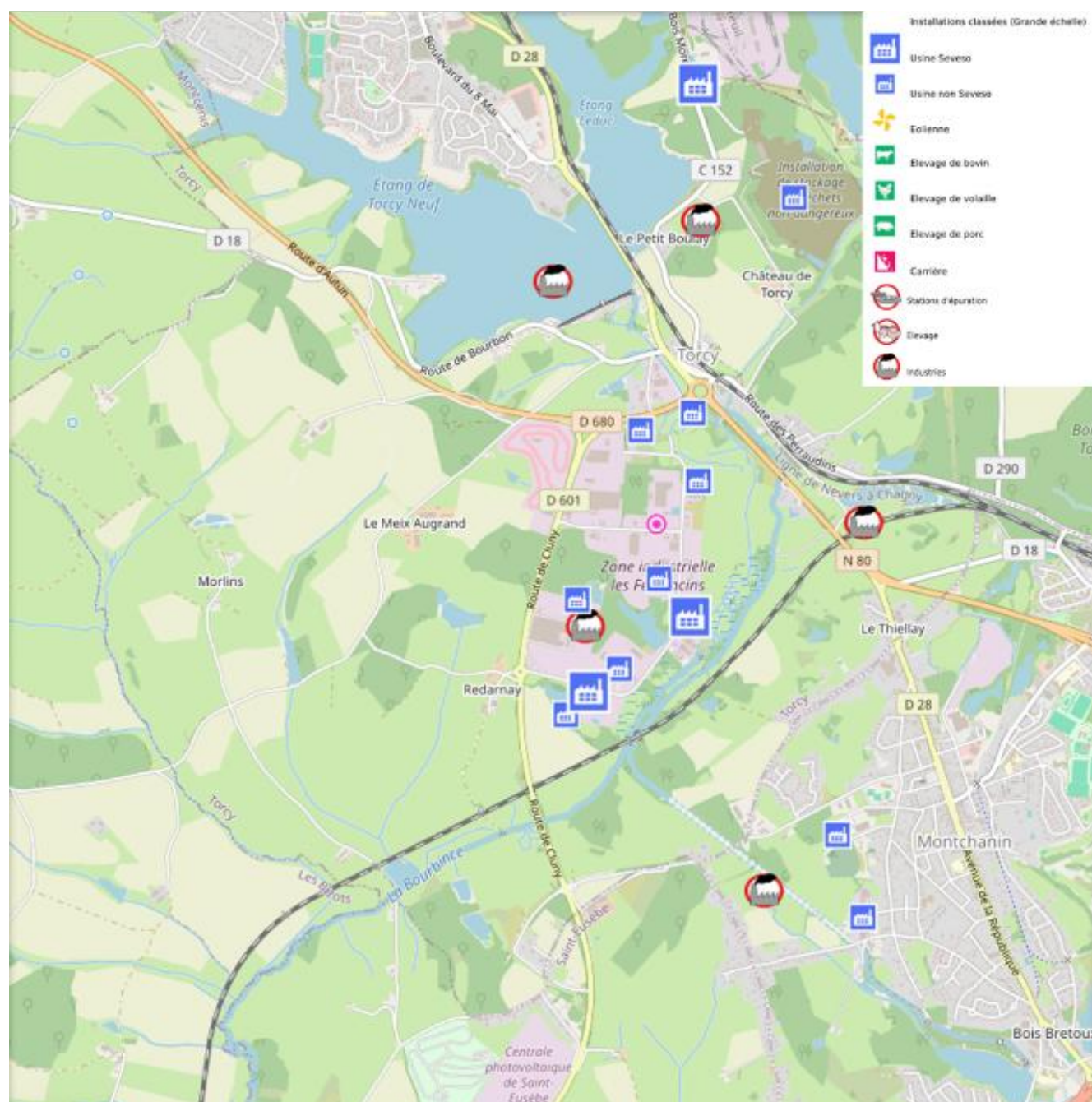
Figure 18 : Canalisations de transport de matières dangereuses



2.2.6.5 Activités industrielles

La cartographie extraite du site Géorisques permet d'identifier plusieurs installations industrielles situées dans un rayon de 2 500 mètres autour du site VALVERT, principalement localisées dans la zone industrielle de Torcy et à Montchanin. Ces établissements apparaissent sur la carte avec une classification selon leur statut ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement) et, le cas échéant, leur appartenance à la directive SEVESO.

Figure 19 : Etablissements industriels



Source : georisques.gouv.fr

Le tableau ci-dessous présente les établissements industriels recensés dans ce périmètre. On y dénombre 13 établissements classés ICPE, dont :

- 3 établissements SEVESO seuil bas : BRENNTAG Bourgogne, WESTFALEN France (2 localisations) ;
- 10 établissements ICPE non SEVESO, relevant principalement du régime d'enregistrement ou d'autorisation.

Par ailleurs, il convient de signaler que cinq établissements, identifiés comme déclarant des transferts ou rejets de substances polluantes, apparaissent également sur la cartographie environnementale du secteur. Toutefois, ces entités n'ont pas été intégrées dans le tableau récapitulatif, celui-ci ayant été volontairement limité aux seules installations classées au titre de la législation ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement), afin de maintenir une cohérence réglementaire dans l'analyse.

Notons que certains établissements sont implantés à moins de 500 mètres du site (par exemple PELICHET TP à 220 m ou ORMAPOST à 250 m), ce qui peut entraîner des obligations spécifiques en termes de compatibilité d'usages et de prévention des risques.

La présence d'établissements classés SEVESO à proximité du site VALVERT implique une prise en compte des risques technologiques dans le cadre du projet. En particulier :

- le site est localisé dans le périmètre d'influence potentielle de plusieurs installations classées soumises à autorisation ;
- en fonction de la nature du projet VALVERT (accueil de public, travailleurs, activités sensibles), une analyse de compatibilité avec les plans de prévention des risques technologiques (PPRT) pourrait être exigée si un tel plan existe localement ;
- il conviendra également de vérifier l'existence de servitudes d'utilité publique (SUP) liées aux installations SEVESO, qui peuvent affecter l'aménagement futur du site.

Un examen approfondi du cadastre des SUP, des éventuels PPRT en vigueur, ainsi que des arrêtés préfectoraux relatifs aux établissements SEVESO concernés devra être mené à l'étape suivante du projet pour confirmer les éventuelles contraintes réglementaires applicables.

Tableau 4 : Liste des établissements industriels dans un rayon de 2500m autour du site VALVERT

Nom établissement	Adresse	Distance par rapport au site	Orientati on par rapport au site	Régime en vigueur	Statut SEVESO
AUTO PIECES MOTEURS 71	Chemin de la Foulerie 71210 Montchanin	1730m	SE	Enregistrement	Non Seveso
BRENNTAG BOURGOGNE	945, avenue des Ferrancins Torcy	450m	SSE	Autorisation	Seveso seuil bas
DB AUTO	60 rue du Champ du Bois Torcy	450m	NNO	Enregistrement	Non Seveso
GUINOT TP (enrobage)	ZI Sud Torcy	1030m	SSO	Enregistrement	Non Seveso
KNAUF EST SAS	Zone industrielle Torcy	510m	NNE	Enregistrement	Non Seveso
KRONOSPAN SAS	Zone industrielle Torcy	510	SO	Autorisation	Non Seveso
ORMAPOST	Avenue des Ferrancins Torcy	250m	S	Enregistrement	Non Seveso
PELICHET TP	Zone industrielle Torcy	220m	SE	Enregistrement	Non Seveso
SFAR SN	70 rue de la Paix Montchanin	2250m	SO	Enregistrement	Non Seveso
SMET 71 CDT	Avenue des Ferrancins Torcy	730m	SSO	Autorisation	Non Seveso
SUEZ RV Centre Est	Route du Bois Morey Torcy	1510m	NNE	Autorisation	Non Seveso
WESTFALEN FRANCE	Route du Bois Morey Torcy	2150m	N	Autorisation	Seveso seuil bas
WESTFALEN FRANCE	Avenue des Ferrancins Torcy	900m	SSO	Autorisation	Seveso seuil bas

Source : AMARISK

2.2.6.6 Alimentation en eau potable

D'après le PLUiH CUCM 2021, l'alimentation en eau potable du site de Torcy est assurée par le réseau public géré par la Communauté Urbaine Creusot Montceau (CUCM).

Les ressources en eau potable de la CUCM proviennent essentiellement :

- des forages d'eau souterraine à Gourdon (nappe de la Vallée de la Bourbince) ;
- et de l'usine de traitement de Montchanin, qui utilise l'eau brute du réservoir de la Sorme (surface).

Le site VALVERT est raccordé au réseau d'adduction et ne dispose pas de captage propre. Aucune zone de protection de captage (ZPC) n'est recensée à proximité directe.

2.2.6.7 Assainissement

Le site VALVERT est raccordé au réseau d'assainissement collectif de la CUCM, qui sépare les eaux usées et les eaux pluviales :

- les eaux usées sont dirigées vers la station d'épuration de Montchanin ;
- les eaux pluviales sont évacuées via un réseau spécifique et rejetées dans le milieu naturel après traitement par décantation et rétention.

Aucune problématique particulière n'est identifiée à ce jour. Le site ne dispose pas de rejet direct en surface, ni de dispositif de traitement in situ spécifique.

2.2.7 SYNTHÈSE DE L'ÉTAT INITIAL ET HIERARCHISATION DES ENJEUX

2.2.7.1 Environnement humain

Tableau 5 : Synthèse de l'état initial de l'environnement humain

Thème	Caractéristique de l'aire d'étude	Enjeu
Populations permanentes et temporaires, santé humaine	Présence de plusieurs lieux-dits avec habitations à moins de 1 km, dont Grange des Champs à 430 m	Modéré
Activités industrielles	Présence de plusieurs établissements ICPE, dont 3 SEVESO seuil bas à moins de 1 km	Modéré
Activités agricoles	Activités agricoles de grande culture autour de la zone industrielle	Modéré
Patrimoine culturel et archéologique	Aucun site classé ou inscrit à proximité immédiate	Faible
Voies de communication	Présence de RD 680 et RD 601, deux axes routiers structurants à proximité	Modéré
Usages de l'eau	Pas de captage à proximité immédiate ; réseau alimenté par des ressources régionales	Faible

Source : AMARISK

2.2.7.2 Volet Eau

Tableau 6 : Synthèse de l'état initial – volet eau

Thème	Caractéristique de l'aire d'étude	Enjeu
Réseau hydrologique	Proximité de la Bourbince à l'est et des étangs de Torcy au nord	Fort
Hydrogéologie	Présence d'alluvions avec nappes discontinues vulnérables. Aucune ZPC à proximité immédiate	Modéré
Zones humides	Deux ZNIEFF à proximité (plan d'eau et marais de Torcy) sans protection RAMSAR	Fort

Source : AMARISK

2.2.7.3 Volet bruit et vibrations

Tableau 7 : Synthèse de l'état initial – volet bruit et vibrations

Thème	Caractéristique de l'aire d'étude	Enjeu
Vibrations	Pas de source de vibration connue ni de transport lourd dans l'environnement du site ni sur le site	Inexistant
Bruit	Zone d'activités avec bruits d'activités artisanales et de circulation dans la zone UX. Habitations à <1 km	Modéré

Source : AMARISK

2.2.7.4 Environnement naturel et risques naturels

Tableau 8 : Synthèse de l'état initial – environnement naturel

Thème	Caractéristique de l'aire d'étude	Enjeu
Espaces naturels remarquables	Trois ZNIEFF à proximité immédiate, zones humides sensibles	Fort
Espaces forestiers du site	Présence de boisements diffus à proximité, propriété privée	Modéré
Risques naturels	Sismicité faible (niveau 2/5), aléa retrait-gonflement d'argiles modéré, aucun historique d'inondation recensé ; vigilance ponctuelle liée au bassin de la Bourbince.	Faible

Source : AMARISK

3 DESCRIPTION DU PROJET

3.1 PRESENTATION DU PROJET ET DES OBJECTIFS POURSUIVIS

Le projet consiste en l'aménagement d'un site de transit de déchets liquides d'assainissement potentiellement dangereux, soumis à autorisation environnementale sur le site VALVERT de Torcy (71), au titre de la rubrique ICPE 2718-1 (transit de déchets dangereux). Cette rubrique est applicable dès lors que la quantité de déchets dangereux présente simultanément sur le site est supérieure ou égale à une tonne.

Le site accueille déjà des activités de collecte de déchets, principalement des eaux souillées issues d'interventions d'assainissement (pompage de séparateurs d'hydrocarbures, fonds de cuves, eaux de lavage, etc.). Ces déchets sont ensuite expédiés vers des installations de traitement spécialisées.

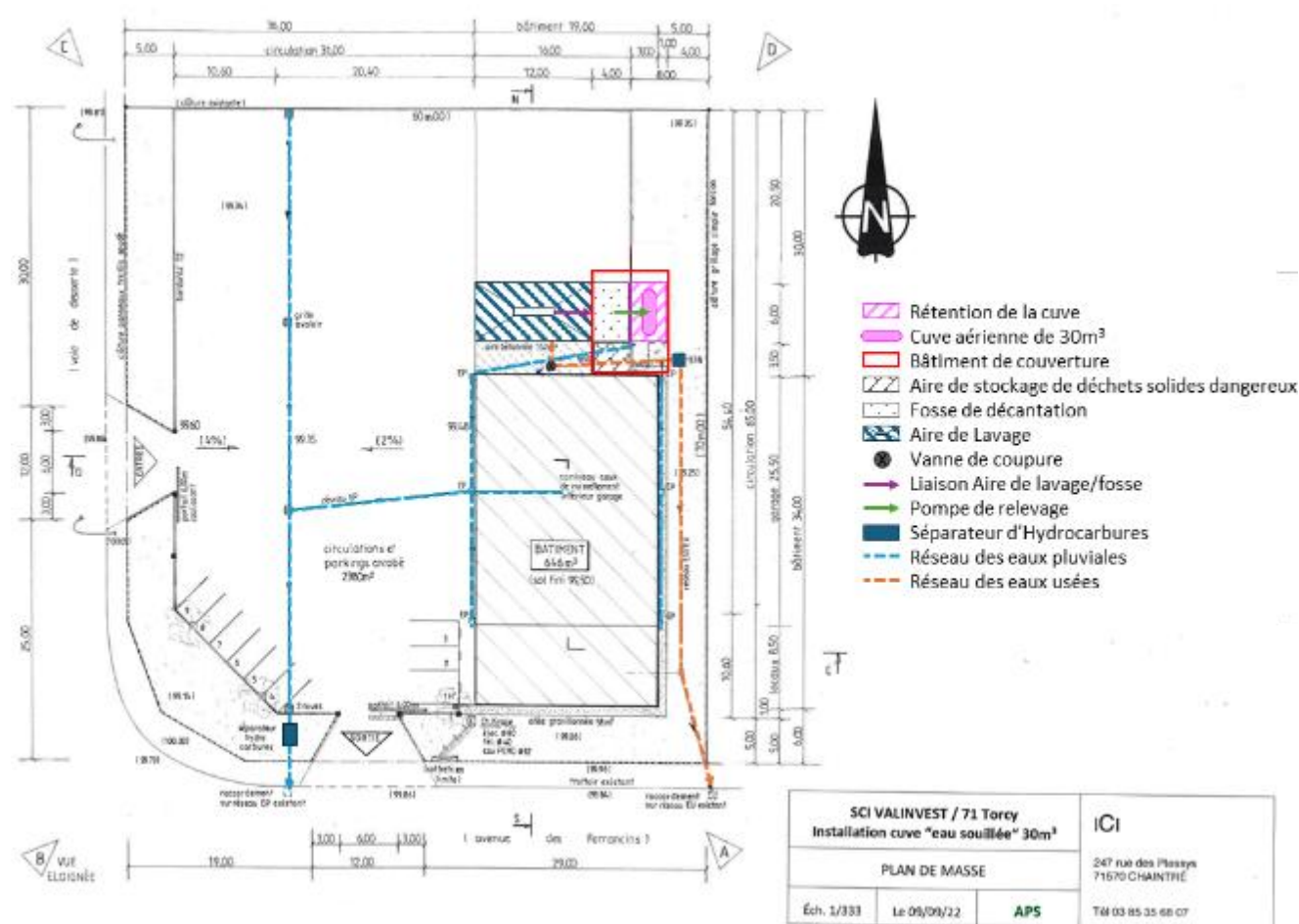
Le projet vise à formaliser et sécuriser ces opérations existantes, en créant un point de regroupement temporaire pour les déchets liquides dangereux, en amont de leur traitement. Il comprend les aménagements et équipements suivants :

- construction d'un bâtiment de couverture au-dessus de la fosse de décantation et couvrant également la cuve aérienne de stockage tampon et l'espace de stockage de déchets solides, permettant le dépotage par gravité (camions reculant avec l'arrière positionné au-dessus de la fosse, avant restant à l'extérieur). Ce bâtiment sera non isolé, avec une ventilation naturelle par grille basse et ouverture haute ;
- aménagement de la fosse de décantation bétonnée existante, incluant la mise en place d'un cuvelage métallique de 16 m³ intégré assurant l'étanchéité et l'inspectabilité ;
- installation d'une cuve aérienne de stockage tampon (30 m³) ;
- la création d'une rétention pour accueillir la cuve aérienne de stockage tampon et dont la profondeur est ajustée pour garantir une capacité équivalente au volume de la cuve + 15 cm pour mousse extinctrice ;
- création de liaisons hydrauliques (pompe de 20 m³/h, ≈1 kWh) permettant le transfert quotidien (≈20 m³) de la fosse de décantation vers la cuve aérienne de stockage tampon ;
- mise en place d'un éclairage complémentaire (mât supplémentaire) pour garantir des conditions d'exploitation sécurisées ;
- ajout d'une zone de stockage de déchets solides (jusqu'à 1,5 t), comprenant notamment des IBC de 80-100 kg et des textiles souillés (ex. bleus de travail) ;

- ajout de dispositifs d'obturation installés sur le réseau pluvial principal (Ø200 sur 84 m et Ø160 sur 78 m), permettant le cloisonnement temporaire des eaux pluviales en cas d'incident, avant rejet vers le milieu naturel ;
- ajout d'une unité mobile de première intervention avec système RIA mousse.

La figure ci-après précise l'implantation générale des activités sur le site et celle des équipements projetés.

Figure 20 : Implantation des activités sur le site



Le projet prévoit donc la construction d'un nouveau bâtiment mais ne prévoit pas la démolition d'installations existantes. Il répond à plusieurs objectifs :

- optimisation logistique des opérations de collecte et d'expédition des déchets liquides ;
- le renforcement de la maîtrise des risques environnementaux liés au transit et au regroupement temporaire de déchets dangereux avant leur expédition vers les filières spécialisées.

3.2 TRAVAUX ENVISAGES ET PHASAGE

Les travaux projetés visent à doter le site VALVERT de Torcy des installations et équipements nécessaires au transit sécurisé de déchets liquides dangereux, sans transformation sur place. Ils se dérouleront intégralement sur le périmètre déjà artificialisé du site, sans impact sur les surfaces naturelles.

Les principales interventions prévues sont les suivantes :

- construction du bâtiment de couverture de la fosse de décantation, de la cuve aérienne de stockage tampon et de l'espace de stockage de déchets solides (structure ventilée naturellement, non isolée) ;
- installation d'une cuve aérienne de stockage tampon de 30 m³ sécurisée dans une rétention pouvant retenir le contenu de la cuve plus 15 cm de mousse d'extinction, dédiée au stockage temporaire des eaux usées d'assainissement ;
- aménagement de la fosse de décantation existante, avec la pose d'un cuvelage métallique de 16m³ pour assurer l'étanchéité et la inspectabilité ;
- création d'un réseau de canalisations PVC, avec mise en place d'une vanne de coupure et d'une pompe de relevage entre la fosse de décantation et la cuve aérienne de stockage tampon ;
- ajout de dispositifs d'obturation installés sur le réseau pluvial principal (Ø200 sur 84 m et Ø160 sur 78 m), permettant le cloisonnement temporaire des eaux pluviales en cas d'incident, avant rejet vers le milieu naturel ;
- ajout d'une unité mobile de première intervention avec système RIA mousse ;
- installation d'un éclairage localisé, pour sécuriser les opérations de nuit ou par faible luminosité.

À ce stade, le phasage détaillé des travaux n'est pas encore arrêté. Il est toutefois envisagé que les opérations soient réalisées dans un délai court, de l'ordre de quelques semaines, avec une phase unique de chantier regroupant l'ensemble des aménagements listés ci-dessus. Aucun phasage lourd ou intervention sur plusieurs saisons n'est à prévoir.

Le calendrier sera défini en fonction des disponibilités des entreprises retenues, sans empiètement sur les milieux naturels ni interruption des autres activités du site.

3.3 CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DE LA PHASE OPERATIONNELLE

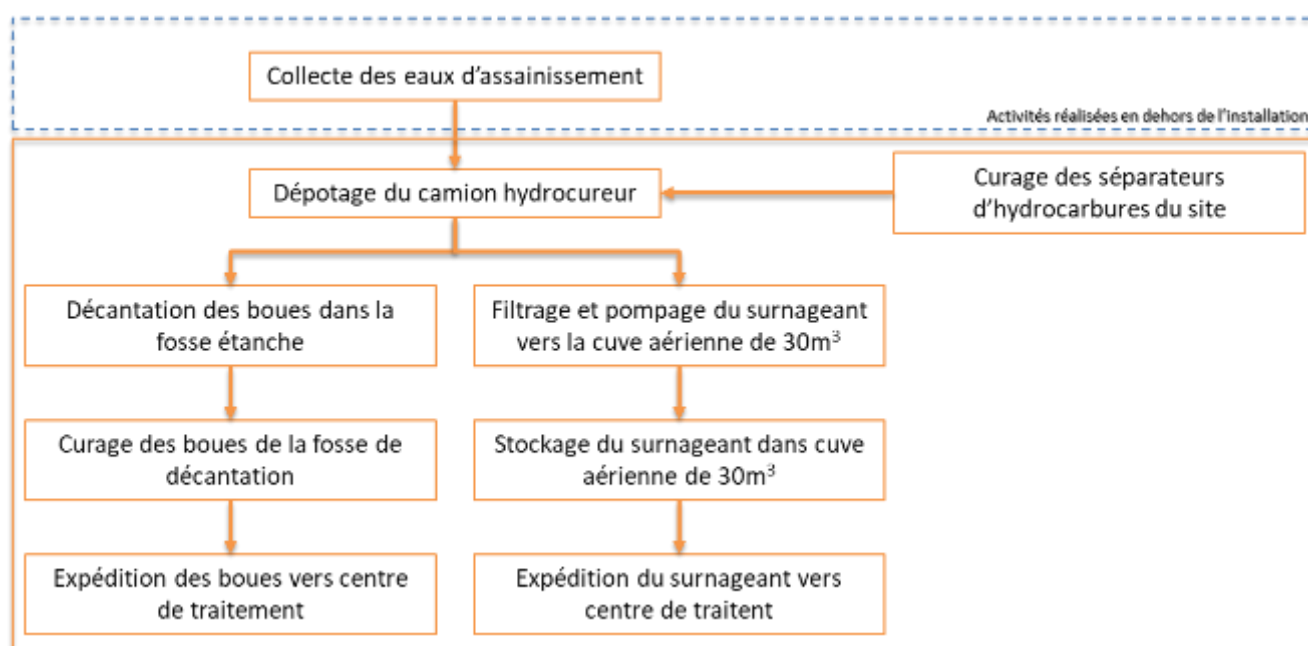
La phase opérationnelle du projet correspond à l'exploitation courante d'un site de transit de déchets liquides d'assainissement dangereux, sans traitement chimique, thermique ou biologique sur place. Le fonctionnement repose sur une logique de massification et de regroupement temporaire de déchets en vue de leur expédition vers des installations spécialisées.

Les principales opérations réalisées sont :

- la réception de déchets dangereux liquides (principalement des eaux souillées par des hydrocarbures et des matières issues de curage de cuves ou de séparateurs) collectés chez les clients par camions hydrocureurs ;
- le dépotage par gravité des camions directement dans la fosse de décantation cuvelée couverte par le nouveau bâtiment ;
- la décantation et séparation des phases liquides et solides dans la fosse (équipée de caillebotis et de dégrillage) ;
- le pompage des liquides décantés par la pompe vers la cuve aérienne de stockage tampon de 30 m³ ;
- le regroupement temporaire et l'expédition périodique des déchets liquides et solides par camion vers des centres de traitement agréés.

Le fonctionnement de l'installation peut être schématisé selon les étapes suivantes :

Figure 21 : Logigramme des procédés de récupération des eaux souillées mis en œuvre par VALVERT



Source : AMARISK

Les opérations seront menées en moyenne sur 5 jours ouvrés par semaine, avec des pics d'activité en période de maintenance industrielle ou lors d'intempéries mobilisant les services d'assainissement.

En complément, le site assure également :

- le lavage extérieur des camions, après dépotage, dont les eaux sont dirigées vers un séparateur d'hydrocarbures avant rejet au réseau des eaux usées ;
- le conditionnement en big-bags, directement sur le site de VALVERT, d'oxydes de fer issus de sablages ferroviaires, avant expédition vers des centres de recyclage. Cette opération se fait sans recours à des équipements spécifiques embarqués sur les camions ;
- le conditionnement en big-bags, sur le site de VALVERT, de cendres de bois issues de chaufferies urbaines, avant restitution au producteur, également sans dispositif technique particulier au niveau des véhicules ;

Figure 22 : Visuel de remplissage d'un big-bag par un camion hydrocureur



Source : VALVERT

- et, à terme, la mise en œuvre d'un dispositif de séparation gravitaire des boues de forage via bennes filtrantes.

Figure 23 : Visuel représentatif d'une benne filtrante avec toile filtrante jetable



Source : valvan-containers.com

Ces activités, non soumises à autorisation environnementale en l'état, sont toutefois intégrées à l'analyse globale du site afin d'en garantir la cohérence réglementaire et environnementale.

3.4 NATURE PHYSIQUE ET CHIMIQUE DES DÉCHETS RÉCEPTIONNÉS

L'activité principale du site concerne le transit de déchets liquides d'assainissement dangereux, principalement composés d'eaux souillées collectées par camions hydrocureurs dans le cadre de prestations réalisées pour des industriels, des exploitants d'installations ICPE, ou des gestionnaires de séparateurs d'hydrocarbures.

En complément de cette activité principale, le site accueille également des activités secondaires de regroupement et de transit d'autres flux de déchets, incluant : des déchets solides dangereux (IBC et contenants souillés, textiles et absorbants souillés), des cendres froides issues de chaufferies urbaines, des oxydes de fer issus de sablages ferroviaires, ainsi que, de manière ponctuelle, des boues de forage traitées par filtration gravitaire. Ces flux, bien que minoritaires par rapport aux effluents liquides, font partie intégrante de l'analyse environnementale du site afin de garantir une évaluation globale et cohérente de l'ensemble des déchets gérés.

3.4.1 DECHETS LIQUIDES D'ASSAINISSEMENT DANGEREUX

3.4.1.1 Origine et typologie des déchets

L'établissement VALVERT de Torcy assure une activité de regroupement et de transit de déchets liquides dangereux issus principalement de prestations d'assainissement réalisées dans les départements de Saône-et-Loire et limitrophes. Ces déchets sont collectés par des camions hydrocureurs, dans le cadre d'opérations telles que les vidanges de fosses septiques, les vidanges de bacs à graisses, les curages de débourbeurs, les curages de cuves, fosse de lavage, etc.

Ils sont ensuite transférés sur le site de Torcy dans l'attente d'une expédition vers des filières de traitement spécialisées.

3.4.1.2 Composition indicative des déchets

Les déchets réceptionnés sont majoritairement liquides et humides, composés d'une phase aqueuse prédominante, d'une fraction de matières en suspension (sables, boues, graviers, ...) et d'une faible proportion de composés organiques volatils, essentiellement des hydrocarbures issus d'effluents pollués.

À titre indicatif, leur composition moyenne peut être estimée comme suit, sur la base des retours d'expérience du pétitionnaire :

Tableau 9 : Composition estimée des déchets réceptionnés

Composant	Proportion moyenne estimée
Eau (phase aqueuse)	85 à 95 %
Matières en suspension / sédiments	5 à 10 %
Composés organiques volatils (COV, principalement hydrocarbures)	< 5 % (valeur généralement observée)

La densité apparente de ces déchets est proche de 1,0 à 1,1. Le pouvoir calorifique inférieur (PCI), applicable uniquement à la fraction organique (hydrocarbures), peut être estimé entre 35 et 42 MJ/kg, mais n'est pas significatif compte tenu de l'humidité des déchets et de leur nature.

3.4.2 DECHETS SOLIDES DANGEREUX (IBC, TEXTILES SOUILLES, ABSORBANTS, ETC.)

3.4.2.1 Origine et typologie des déchets

Ces déchets proviennent des opérations de nettoyage et de maintenance industrielle (hydrocureurs, interventions sur sites ICPE). Ils comprennent notamment :

- IBC et contenants souillés par des effluents ;
- textiles souillés et absorbants usagés ;
- autres solides dangereux collectés en petites quantités.

3.4.2.2 Composition indicative des déchets

Hétérogène, dépendant des flux collectés :

- fraction solide imprégnée d'hydrocarbures ou de matières organiques ;
- humidité variable (10–30 %) ;
- PCI variable (20–35 MJ/kg pour les fractions imprégnées d'hydrocarbures).

3.4.3 CENDRES DE BOIS (DECHETS NON DANGEREUX NON INERTES)

3.4.3.1 Origine et typologie des déchets

Le site VALVERT assure le conditionnement des cendres de bois froides issues de chaufferies urbaines, principalement après leur récupération par aspiration. Ces résidus solides proviennent de la combustion de biomasse (bois déchiqueté, granulés) dans des installations de production de chaleur collective. Typiquement classées comme déchets non dangereux, ces cendres présentent une typologie minérale riche en calcium, potassium et silicates.

Après leur réception, elles sont conditionnées sur site en big-bags étanches, facilitant leur manutention et leur restitution au producteur. Celui-ci assure ensuite leur acheminement vers les filières de valorisation appropriées. Cette organisation s'inscrit dans une logique de gestion optimisée des flux et de réduction des déchets enfouis.

3.4.3.2 Composition indicative des déchets

Les déchets réceptionnés sur le site présentent une composition relativement homogène, caractérisée par une forte proportion de matière minérale, une faible teneur en matière organique résiduelle, et une humidité variable selon les conditions de collecte et de manutention.

À titre indicatif, leur composition moyenne peut être estimée comme suit, sur la base des retours d'expérience du pétitionnaire :

Tableau 10 : Composition estimée des cendres réceptionnées

Composant	Proportion moyenne estimée
Fraction minérale (oxydes, silicates...)	> 90 %
Matières organiques résiduelles	< 5 % (valeur généralement observée)
Humidité (selon conditions de collecte)	5 à 15 %

La densité apparente de ces cendres est généralement comprise entre 0,8 et 1,2 t/m³, selon leur granulométrie et leur taux d'humidité. Leur pouvoir calorifique est non significatif, compte tenu de leur faible teneur en matière organique.

3.4.4 OXYDES DE FER ISSUS DE SABLAGES FERROVIAIRES

3.4.4.1 Origine et typologie des déchets

Les déchets réceptionnés sur le site proviennent des opérations de sablage et de décapage de pièces métalliques réalisées sur chantiers ferroviaires. Ces résidus, principalement constitués de poussières d'oxydes de fer, sont collectés en vrac ou en contenants spécifiques, puis conditionnés sur site en big-bags étanches afin de faciliter leur manutention et leur expédition. Ils sont ensuite orientés vers des filières métallurgiques en vue d'une valorisation matière, notamment dans la fabrication d'alliages ou comme charge minérale.

3.4.4.2 Composition indicative des déchets

À titre indicatif, la composition moyenne des oxydes de fer réceptionnés peut être estimée comme suit, sur la base des retours d'expérience du pétitionnaire :

Tableau 11 : Composition estimée des déchets réceptionnés

Composant	Proportion moyenne estimée
Poussières et particules fines d'oxydes de fer	> 95%
Impuretés minérales et organiques résiduelles	< 5 % (valeur généralement observée)

La densité apparente de ces déchets est généralement comprise entre 2,5 et 3,5 t/m³, en raison de leur forte teneur en fer. Leur pouvoir calorifique est non significatif, ces déchets étant exclusivement minéraux.

3.4.5 BOUES DE FORAGE (PROJETEES – DECHETS INERTES)

3.4.5.1 Origine et typologie des déchets

Les déchets réceptionnés sur le site proviennent des opérations de forage géotechnique ou géothermique, réalisées en milieu urbain ou industriel. Ces boues sont constituées d'un mélange de

particules minérales en suspension dans une phase aqueuse. Une fois réceptionnées, elles sont traitées par séparation gravitaire à l'aide de bennes filtrantes, permettant de dissocier la phase solide de la phase liquide. Les fractions solides sont ensuite conditionnées en big-bags en vue de leur évacuation vers les filières appropriées, tandis que les eaux résiduelles sont orientées vers des installations de traitement adaptées.

3.4.5.2 Composition indicative des déchets

À titre indicatif, la composition moyenne des boues réceptionnées peut être estimée comme suit, sur la base des retours d'expérience du pétitionnaire :

Tableau 12 : Composition estimée des boues de forage réceptionnées

Composant	Proportion moyenne estimée
Phase solide minérale (roches, limons)	70 à 80 %
Phase aqueuse résiduelle	20 à 30 %
Fraction organique	Absente ou négligeable

La densité apparente des boues solides après déshydratation est généralement comprise entre 1,4 et 1,8 t/m³, selon leur granulométrie. Ces déchets sont considérés comme inertes, ne présentant pas de risque de fermentation ou de pollution organique.

4 ANALYSE DES INCIDENCES ENVIRONNEMENTALES DU PROJET

4.1 ASPECTS ENVIRONNEMENTAUX LORS DE LA PHASE DE CHANTIER

Les travaux prévus, détaillés en section 3.1 page 46, sont de faible ampleur et sans impact majeur sur les infrastructures existantes. Ils incluent l'installation d'un cuvelage métallique, d'une cuve aérienne, d'un bâtiment de couverture, de liaisons hydrauliques, d'un mât d'éclairage et d'un dispositif d'obturation sur le réseau pluvial.

Les travaux, à faible emprise au sol, seront réalisés sans interrompre l'activité du site, sans terrassement lourd ni modification des installations hors zone concernée, et dans le respect des règles de sécurité et de continuité de service.

Les nuisances générées par ces interventions sont ponctuelles, localisées.

Tableau 13 : Liste des nuisances potentielles du projet en phase travaux

Source de nuisance	Effet potentiel	Mesures d'évitement ou de réduction
Déplacement d'engins	Émissions sonores, poussières et GES	Limitation des horaires, matériel récent et entretenu
Travaux de bétonnage	Bruit ponctuel, gestion des eaux de lavage	Zone de travaux confinée, évacuation contrôlée des eaux
Présence temporaire de matériaux sur le chantier	Risque de pollution du sol ou de ruissellement	Matériaux disposés sur aire étanche, bâchage si nécessaire
Circulation associée	Augmentation temporaire du trafic de chantier	Planning de livraison coordonné pour limiter les pics de circulation

La durée des travaux est estimée à quelques semaines (à confirmer par le maître d'ouvrage), sans incidence majeure sur les riverains ni sur le voisinage immédiat.

L'analyse conclut que les impacts environnementaux liés à cette phase seront faibles, temporairement limités, et facilement maîtrisables par les bonnes pratiques de chantier et le respect de la réglementation en vigueur.

4.2 ASPECTS ENVIRONNEMENTAUX LORS DE LA PHASE D'EXPLOITATION OPERATIONNELLE

4.2.1 IDENTIFICATION DES ASPECTS ENVIRONNEMENTAUX PAR FONCTION DU SITE

À partir de la grille de typologie des aspects environnementaux (cf. Tableau 15), les différentes fonctions opérationnelles du site de VALVERT Torcy ont été analysées pour identifier systématiquement les aspects environnementaux associés à chaque activité.

Cette analyse a été réalisée en concertation entre le pétitionnaire et **AMARISK**, sur la base de l'organisation actuelle et projetée du site.

Tableau 14 : Tableau d'identification des aspects environnementaux

Fonction	Aspect environnemental identifié	Typologie
Réception/expédition		
Réception de déchets liquides	Flux de camions hydrocureurs, émission de sonore, circulation, potentiel de fuites accidentelles, consommation de carburant	A.2 (carburant liquide), C.1 (atmosphérique), C.5 (sonore), D.2 (flux routier), B.1 (déchets dangereux)
Expédition vers exutoire		
Gestion des produits dangereux liquides et solides		
Vidange des déchets liquides dans la fosse de décantation	Utilisation de la fosse étanche, émission d’odeurs, risque de débordement accidentel, consommation d’eau	B.1 (déchets dangereux), C.2 (eaux), D.1 (odeurs)
Décantation / séparation des déchets liquides	Consommation d’électricité pour les équipements	A.2 (énergie électrique), B.1 (déchets dangereux)
Transfert des déchets liquides vers la cuve 30m³	Risque de fuite lors du pompage, fonctionnement de la pompe	B.1 (déchets dangereux), C.2 (eaux), C.1 (air – ventilation éventuelle), A.2 (énergie électrique),
Stockage temporaire des déchets liquides en cuve	Cuve, surveillance, risque de fuite / débordement	B.1 (déchets dangereux), C.3 (sols), C.2 (eaux)
Stockage temporaire des déchets dangereux solides en zone dédiée	Déchets solides dangereux (IBC souillés, textiles souillés, absorbants usagés, etc.) : risques de fuites, lixiviats, émanations ponctuelles	B.1 (déchets dangereux), C.2 (eaux), C.3 (sols), C.1 (air – émissions diffuses)
Activités de support		
Administratif (bureaux)	Consommation d’électricité, production de déchets non dangereux	A.2 (électricité), C.4 (déchets), D.2 (flux routier – personnel)
Lavage extérieur des camions	Production d’eaux souillées, gestion par séparateur, risque de pollution accidentelle, ruissellement	C.2 (eaux), B.1 (déchets), C.3 (sols), D.1 (odeurs)
Activités annexes non classées ICPE		
Regroupement d’oxydes de fer	Présence de matières pulvérulentes, émissions diffuses possibles, risques liés à la manutention	B.2 (déchets non dangereux), C.1 (air), C.3 (sols)
Transfert de cendres de bois	Risques de poussières, manutention, émissions fugitives	B.2 (déchets non dangereux), C.1 (air), C.3 (sols)
Séparation de boues de forage (projet)	Gestion de résidus, eaux résiduelles de filtration, manutention	B.3 (déchets inertes), C.2 (eaux)

4.2.2 IDENTIFICATION DES ASPECTS ENVIRONNEMENTAUX CUMULES A L'ECHELLE DU SITE

Tableau 15 : Synthèse des aspects environnementaux du site

Typologie aspects environnement		Aspects environnements recensés sur le site
N°	Nature	
AE A : Consommation		
A.1	Consommation d'eau	Consommation d'eau pour le nettoyage des camions hydrocureurs : intérieur et extérieur 520 m³/an Consommation d'eau pour les sanitaire s < 50 m³/an
A.2	Consommation d'énergie	Électricité : consommation pour les bureaux, l'atelier de maintenance, la pompe de relevage, l'éclairage extérieur Carburant : Consommation de carburant pour les camions hydrocureurs et le camions de transfert vers les centres de traitement
A.3	Consommation de matières premières	Néant : pas de consommation de matières premières
A.4	Consommation d'espace	Néant : pas d'extension du site
AE B : Manipulation de produits dangereux pour l'environnement, toxique ou CMR		
B.1	Manipulation de produits dangereux	Réception, manipulation, regroupement et expédition de déchets dangereux
AE C : Émissions		
C.1	Émission dans l'air	Émissions atmosphériques associées au flux de transport routier (réception/expédition) Émissions atmosphériques associées au flux de déchets dangereux
C.2	Émission dans les eaux de surface	Émission d'eau pluviales issues de l'aire de lavage et autres espaces étanches
C.3	Émission sur le sol ou les eaux souterraines	Néant : surfaces imperméabilisées et collecte des eaux dans le caniveau de l'aire de lavage
C.4	Production de déchets	Eaux souillées issues du lavage intérieur des camions-citernes Boues issues des séparateurs d'hydrocarbure du réseau d'eaux pluviales du site Production de déchets non dangereux (fonctions support)
C.5	Émission sonore	Émissions sonores associées au flux de transport routier (réception/expédition) Émissions sonores associées aux opérations de lavage/curage des camions Émissions sonores associées au pompage
C.6	Émission de vibration	Néant : pas de procédé générant des vibrations
C.7	Émission lumineuse	Eclairage extérieur
C.8	Émission d'onde électromagnétique non visible	Néant : pas d'équipement électromagnétique
C.9	Émission de rayonnement ionisant	Néant : pas d'usage de rayonnement
AE D : Nuisances		
D.1	Odeur	Le dépotage et la décantation peuvent produire une légère odeur
D.2	Création d'un flux de transport	Flux routier lié aux réceptions/expéditions des déchets dangereux
D.3	Insertion paysagère	Construction d'un bâtiment de couverture
D.4	Effet d'origine biologique	Néant : pas de manipulation de substances biologiques

4.2.3 APPLICATION DE L'ARTICLE L.181-3 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

Les incidences du projet ont été examinées au regard des intérêts définis à l'article L.181-3 du Code de l'environnement. Le tableau suivant présente ces intérêts et précise, pour chacun, s'ils sont concernés par le projet VALVERT, en fonction de son implantation, de ses caractéristiques fonctionnelles et de son environnement immédiat. Cette grille permet de faire le lien entre l'analyse environnementale détaillée et les domaines réglementaires de protection prévus par la législation en vigueur.

Tableau 16 : Liste des intérêts mentionnés à l'article L. 181-3 en vigueur depuis le 26 mars 2025 et concernés par le projet

N°	Article cités	Code	Objet de protection	Site concerné ?
I.	L. 211-1	CE	Ressource en eau	✓
I.	L. 511-1	CE	La commodité du voisinage La santé, la sécurité et la salubrité publique L'agriculture La protection de la nature, de l'environnement et des paysages L'utilisation économe des sols naturels, agricoles ou forestiers L'utilisation rationnelle de l'énergie La conservation des sites et des monuments ainsi que des éléments du patrimoine archéologique	✓
I.	L. 161-1	CM	Risque Minier	✗
II.-1°	L. 229-5 à L. 229-17	CE	Réduction des émissions de gaz à effet de serre	✗
II.-2°	L. 332-1 et L. 332-2	CE	Réserve naturelle nationale ou régionale	✗
II.-3°	L. 341-1, L. 341-7 et L. 341-10	CE	Sites et monuments naturels classés	✗
II.-4°	L. 411-2 (4°)	CE	Espèces protégées, habitats naturels, géologie	✗
II.-5°	L. 414-4 (VI)	CE	Objectifs de conservation Natura 2000	✗
II.-6°	L. 532-2 et L. 532-3	CE	Utilisation confinée d'OGM	✗
II.-7°	L. 541-22	CE	Gestion et traitement des déchets	✗
II.-8°	L. 311-5	CEn	Production d'électricité	✗
II.-9°	L112-1 et L.341-5	CF	Défrichement, fonctions écologiques de la forêt	✗
II.-10°	L. 181-2 (12°)	CE	Autorisations diverses (ex. défense, patrimoine)	✗
II.-11°	L. 621-32 et L. 632-1	CP	Sites patrimoniaux, monuments historiques	✗
II.-12°	L. 350-3	CE	Alignements d'arbres	✗
II.-13°	L. 2124-1 et L. 2124-23	CGPPP	Domaine public maritime	✗
II.-14°	L.412-22, L.412-23	CE	Destruction de haies	✗

CE : Code de l'Environnement

Cen : Code de l'Energie

CM : Code Minier

CF : Code Forestier

CP : Code du Patrimoine

CGPPP : Code Général de la Propriété des Personnes Publiques

Source : Code de l'environnement - Article L181-3

Il en ressort que les principaux domaines de sensibilité environnementale à considérer dans le cadre de ce projet sont :

- la ressource en eau (L.211-1) ;
- la protection de la santé publique, de l'environnement et de la salubrité (L.511-1) ;
- et, de manière indirecte, la réduction des émissions de gaz à effet de serre (L.229-5 à L.229-17).

En revanche, le site n'est, ni inscrit dans un site protégé Natura 2000, ni concerné par des périmètres soumis à protection patrimoniale, forestière ou minière. Aucune évaluation d'incidence Natura 2000 n'est requise.

Les sections suivantes détaillent, pour chacun des aspects environnementaux identifiés précédemment, les impacts, les mesures d'évitement, de réduction et, le cas échéant, de compensation mises en œuvre.

4.2.4 CARACTERISATION DES ASPECTS ENVIRONNEMENTAUX ET MESURES ERC

L'analyse présentée ici vise à caractériser les aspects environnementaux jugés pertinents pour le fonctionnement du site VALVERT de Torcy (71) à partir de l'identification fournie en 6.2.2. Pour chaque aspect, une évaluation qualitative est menée et les mesures d'évitement, de réduction ou de compensation (ERC) sont précisées lorsqu'elles s'avèrent nécessaires.

4.2.4.1 Consommation d'électricité

La consommation d'électricité du site est actuellement très faible, limitée :

- aux besoins des bureaux (chauffage électrique ponctuel, informatique, éclairage) estimés à environ 2 000 kWh/an ;
- à l'éclairage intérieur du garage et un petit éclairage extérieur, évalués à environ 500 kWh/an.

Ainsi, la consommation électrique annuelle actuelle est de l'ordre de 2 500 kWh/an.

Dans le cadre du projet, deux postes supplémentaires apparaissent :

- la pompe de relevage d'une puissance de 1 kW, utilisée pour transférer environ 20 m³/jour, 5 jours/semaine, 50 semaines/an soit environ 250 jours/an. Le temps de fonctionnement est estimé à 1 h/jour, soit une consommation annuelle de d'environ 250 kWh/an ;
- un mât d'éclairage extérieur d'une puissance prévisionnelle de 200 W, utilisé en moyenne 4 h/jour pendant 250 jours/an, soit environ 200 kWh/an.

La consommation électrique peut donc être estimée à :

- avant projet : ~2 500 kWh/an ;
- après projet : ~ 3 000 kWh/an.

Cette augmentation, de l'ordre de 20 %, reste marginale et ne modifie pas le caractère globalement faible de la consommation énergétique du site, qui demeure très inférieure à celle d'une installation industrielle comparable.

Évaluation : impact très faible à l'échelle du territoire.

Mesures ERC :

- **Évitement** : non pertinent (la consommation est nécessaire au fonctionnement) ;
- **Réduction** : installation d'un éclairage extérieur à LED avec minuterie et détection de mouvement ;
- **Compensation** : non nécessaire au regard du niveau d'impact.

4.2.4.2 Émissions atmosphériques liées aux opérations de lavage, curage et transfert

4.2.4.2.1 Incidence des opérations de lavage, curage et transfert sur la qualité de l'air et la santé publique

Les opérations réalisées sur le site – vidange des déchets liquides dans la fosse, lavage des camions hydrocureurs, transfert vers la cuve aérienne de stockage tampon – sont susceptibles de générer des émissions atmosphériques diffuses, principalement de deux types :

- aérosols générés lors du lavage haute pression des véhicules ;
- composés organiques volatils (COV) issus :
 - de l'évaporation partielle de la phase hydrocarbonée contenue dans les déchets ;
 - de la libération d'effluves lors des manipulations (décantation, transfert, ...).

Toutefois, ces émissions demeurent :

- faiblement concentrées, en raison de la faible proportion d'hydrocarbures (< 5 %) ;
- ponctuelles, car limitées à la durée de l'opération (quelques dizaines de minutes) ;
- localisées, en l'absence d'effet de confinement des polluants (opérations à l'air libre ou en environnement ventilé).

Dans une démarche conservatoire, une estimation volontairement majorante des émissions de COV a été réalisée à partir des hypothèses suivantes :

- quantité maximale de déchets liquides traités : 10 camions de 10 m³ par semaine, soit 5 200 m³/an ;
- teneur en hydrocarbures des déchets : 5 % vol., soit 260 m³/an d'hydrocarbures ;
- densité des hydrocarbures : 0,8 kg/L, soit environ 208 tonnes/an de matière potentiellement émissive.

Deux mécanismes de génération de COV sont considérés :

- i. l'évaporation diffuse depuis la fosse :
 - hypothèse conservatrice : évaporation de 0,5 % du volume d'hydrocarbures présents (source : AP 42, Cinquième Edition, Volume I Chapitre 4 Sources de pertes par évaporation, Section 4.3 Collecte, traitement et stockage des eaux usées, Paragraphe 4.3.2 Emissions - 2020¹) ;
 - masse évaporée : 208 t/an × 0,5% = 1,04 t/an.
- ii. les aérosols émis lors du lavage des camions à haute pression :
 - hypothèse : 10 camions par semaine soit 520 lavages/an ;
 - facteur d'émission de COV : 311 g/camion (source : AP-42, Cinquième Edition, Volume I Chapitre 4 Sources de pertes par évaporation, Section 4.8 Nettoyage des citernes et des fûts, Tableau 4.8-2 - 2020²). Le facteur retenu correspond au cas d'un composé organique à haute volatilité et faible viscosité (acétone), utilisé ici par analogie avec des hydrocarbures aromatiques légers à comportement similaire ;
 - masse émise : 520 × 311 g/camion soit environ 0,162 t/an.

La quantité totale annuelle estimée de COV émis par l'activité du site est de l'ordre de 1,202 t/an.

Ce volume correspond à une moyenne horaire inférieure à 0,2 kg/h, très inférieure au seuil de 2 kg/h défini à l'article 27 de l'arrêté du 2 février 1998 (applicable aux installations soumises à autorisation).

Bien que le site ne soit pas classé au titre des émissions de COV, ce seuil constitue une référence réglementaire pertinente pour apprécier le caractère non significatif des émissions du point de vue environnemental et sanitaire.

¹ <https://www.epa.gov/sites/default/files/2020-10/documents/c4s03.pdf>

² <https://www.epa.gov/sites/default/files/2020-10/documents/c4s08.pdf>

Enfin, cette estimation conservatrice est fournie à titre de transparence vis-à-vis des parties prenantes et de l'autorité environnementale, même si aucune obligation réglementaire de surveillance spécifique ne s'applique.

Tableau 17 : Incidence du lavage, curage et transfert interne sur la qualité de l'air et la santé publique

Fonction d'exploitation	Source des émissions	Effets	Incidence sur Facteur environnemental		Niveau
			Type	Caractéristique	
Lavage/curage/transfert interne	Aérosols et effluves issus des déchets dangereux	Émissions atmosphériques diffuses	Pollution de l'air	Localisé Discontinu	Faible

4.2.4.2.2 Identification des mesures ERC et des incidences intégrant les mesures ERC

Les mesures ERC existantes assurent une maîtrise efficace des émissions atmosphériques diffuses :

Tableau 18 : Mesures ERC liée aux opérations de lavage, curage et transfert interne

Incidence	Source	Incidence avant ERC	Mesure ERC		Suivi	Incidence avec ERC
			Type	Num.		
Émissions atmosphériques diffuses	Opérations de lavage/curage	Faible	Aire de lavage raccordée à la fosse étanche		Inspection visuelle (QSE)	Non significatif
			Intervention rapide – durée < 30 min		Enregistrement planning QSE	
			Pas de stockage de déchets liquides à l'air libre		Contrôle mensuel (QSE)	

Le projet ne modifie pas l'impact sur l'air, qui reste non significatif en raison des très faibles quantités émises, du caractère non volatil des produits traités et de l'existence de mesures ERC opérationnelles.

4.2.4.3 Émissions d'odeurs liées aux opérations de curage et de transfert

Des odeurs organiques peuvent être perceptibles sur site, notamment lors :

- du dépôt des déchets dans la fosse ;
- des opérations de curage sur les camions ;
- ou du pompage des eaux usées ou boues.

Ces odeurs sont généralement peu intenses, localisées dans le temps et limitées à proximité immédiate des zones d'intervention. Elles sont liées à la nature organique des effluents traités et au caractère ponctuel des opérations.

À ce jour, aucune plainte n'a été enregistrée par le voisinage.

Le projet n'induit pas :

- d'augmentation significative du tonnage réceptionné ;
- ni de changement dans la nature des déchets ;
- ni de modification des procédures de lavage ou de curage.

La construction du bâtiment de couverture au-dessus de la fosse de décantation et de la cuve aérienne de stockage tampon constitue par ailleurs une mesure de réduction, en limitant la diffusion des odeurs éventuelles lors des phases de dépotage ou de pompage.

Conclusion : aucune mesure ERC supplémentaire n'est requise. L'incidence est jugée faible, localisée et non évolutive.

4.2.4.4 Infiltration dans le sol des produits de décantation

4.2.4.4.1 Identification des paramètres influent sur les aspects environnementaux

Les déchets liquides réceptionnés sont entièrement traités dans une installation de décantation constituée d'un cuvelage métallique de 16 m³ implanté dans une fosse bétonnée de 24 m³ pour la rétention :

- la décantation des boues ;
- la récupération des eaux souillées.

Le cuvelage étanche ainsi que la fosse sont inspectés régulièrement, et le pompage des effluents vers la cuve aérienne de stockage tampon est sécurisé.

4.2.4.4.2 Identification des aspects environnementaux et des incidences sans mesures ERC

Le principal risque théorique est l'infiltration dans les sols d'eaux souillées en cas :

- de débordement accidentel ;
- et de fissuration du génie civil.

Tableau 19 : Source de fuite d'hydrocarbure

Fonction d'exploitation	Source	Effets	Incidence sur Facteur environnemental		Niveau
			Type	Caractéristique	
Décantation / filtration des déchets et gestion des eaux souillées et boues résiduelles	Manipulation des déchets acheminés sur site	Emissions liquides accidentelle dans le sol	Pollution des sols	Direct Permanente Discontinue Effet cumulatif dans le temps	Faible

4.2.4.4.3 Identification des mesures ERC et des incidences intégrant les mesures ERC

Les mesures de ERC et les mesures de suivi associées sont récapitulées dans le tableau suivant :

Tableau 20 : Mesures ERC liée au risque d'infiltration dans le sol des produits de décantation

Incidence	Source	Incidence avant ERC	Mesure ERC		Suivi	Incidence avec ERC
			Type	Num.		
Pollution des sols	Manipulation des déchets acheminés sur site	Faible	Génie civil étanche + cuvelage métallique inspectable		Contrôle visuel annuel QSE	Non significatif
			Curage régulier des boues		Fréquence enregistrée (QSE)	
			Inspection du radier et des parois bétonnées		Rapport triennal d'intégrité	

* R2.2 fait référence à la nomenclature des mesures ERC du Guide THEMA Évaluation environnementale – Guide d'aide à la définition des mesures ERC

Conclusion : Le projet n'accroît pas le risque d'infiltration. Il les réduit par l'ajout d'un cuvelage métallique étanche et visitable. Le niveau d'impact reste non significatif, grâce aux mesures existantes.

4.2.4.5 Infiltration dans le sol des eaux pluviales

Le projet ne génère pas de risque particulier d'infiltration d'eaux pluviales dans le sol.

Les dispositions suivantes assurent la maîtrise de ce risque :

- la construction d'un bâtiment de couverture au-dessus de la fosse de décantation et de la cuve aérienne de stockage tampon protège ces ouvrages des apports d'eaux pluviales. Elle évite en particulier tout débordement lié à des épisodes de pluies intenses, qui pourrait sinon entraîner un déversement accidentel de liquides souillés dans l'environnement ;

- le site est entièrement équipé d'un réseau de collecte des eaux pluviales sur ses aires étanchées. Ces eaux sont dirigées vers des caniveaux et exutoires dédiés ;
- les eaux pluviales collectées transitent par un séparateur d'hydrocarbures, garantissant une dépollution de premier niveau avant rejet dans le réseau pluvial de la zone industrielle, lui-même raccordé au milieu naturel.

Les autres zones (parkings, voirie) ne présentent pas de risque de contamination spécifique. Aucune infiltration directe dans le sol n'est observée.

Conclusion : la conception du site assure une maîtrise efficace des eaux pluviales. Le projet améliore même la situation existante en limitant l'exposition de la fosse de décantation et de la cuve aérienne de stockage tampon aux apports météoriques. Aucune mesure ERC supplémentaire n'est requise.

4.2.4.6 Émissions sonores

Les principales sources de bruit identifiées sont :

- les mouvements de camions liés aux opérations de réception et d'expédition ;
- le fonctionnement des pompes de curage et de relevage ;
- les opérations de lavage haute pression.

Le projet n'entraîne pas d'augmentation du nombre de camions, ni de modification des procédés, ni de nouveaux équipements bruyants.

En revanche, la construction du bâtiment de couverture au-dessus de la fosse décantation et de la cuve aérienne de stockage tampon contribue à limiter la diffusion sonore lors des phases de dépotage et de transfert, en jouant un rôle d'écran vis-à-vis de l'extérieur.

Conclusion : le niveau sonore global du site reste faible et compatible avec la vocation industrielle de son environnement immédiat. Le projet apporte même une légère amélioration en réduisant la propagation des bruits ponctuels liés aux opérations de dépotage.

4.2.4.7 Maîtrise du risque incendie

Le risque incendie, identifié sur le site de VALVERT Torcy, est lié principalement :

- à la présence et à la manipulation de déchets liquides dangereux susceptibles de contenir une fraction combustible ;
- aux opérations de transfert et de maintien temporaire de ces effluents en cuve avant leur évacuation vers les filières spécialisées.

Pour maîtriser ce risque, le projet intègre des mesures renforcées :

- l'installation d'une unité mobile de première intervention de type RIA mousse, permettant une réponse immédiate et adaptée aux liquides inflammables ;
- un dimensionnement validé par calcul thermique, actuellement en cours de finalisation, garantissant que les moyens de lutte sont proportionnés aux volumes présents et aux scénarios d'incendie envisagés ;
- la formation et la sensibilisation du personnel aux procédures d'alerte et d'intervention en cas de départ de feu.

L'impact attendu de ces mesures est une réduction très significative du risque de propagation en cas d'incendie, le sinistre potentiel étant circonscrit rapidement à sa source.

Conclusion : la mise en place de ces dispositifs place le site à un niveau de maîtrise du risque incendie supérieur aux exigences réglementaires minimales. L'incidence environnementale et sécuritaire d'un éventuel incendie est jugée faible et maîtrisée.

4.2.4.8 Maîtrise en cas d'épandage accidentel

des dispositifs d'obturation du réseau d'eaux pluviales sont prévus afin de contenir immédiatement tout épandage accidentel de liquides souillés. Ces dispositifs, de type vanne de sectionnement ou autre, permettent de bloquer le transfert des effluents vers l'exutoire en cas de pollution accidentelle.

Les liquides interceptés sont ensuite pompés et dirigés vers les filières de traitement adaptées.

Ce système complète les mesures de prévention déjà en place (cuvelage métallique étanche, rétentions dédiées), garantissant ainsi qu'aucun rejet non maîtrisé ne parvienne au milieu naturel.

Tableau 21 : Mesures ERC liées au risque d'épandage accidentel

Incidence	Source	Incidence avant ERC	Mesure ERC		Suivi	Incidence avec ERC
			Type	Num		
Pollution accidentelle du réseau pluvial et du milieu naturel	Déversement accidentel de liquides souillés	Moyenne	Dispositifs obturateurs du réseau pluvial		Inspection périodique (QSE)	Non significatif
			Pompage et évacuation vers filière agréée			

Conclusion : l'incidence potentielle d'un épandage accidentel est maîtrisée et rendue non significative grâce à l'intégration des dispositifs obturateurs.

4.2.4.9 Maitrise de la qualité des rejets dans le réseau d'eaux pluviales communal

Les eaux pluviales collectées sur les aires imperméabilisées du site transitent par un séparateur d'hydrocarbures déshuileur/débourbeur, dimensionné pour traiter les rejets de nettoyage externe des camions citernes.

Ce dispositif assure une dépollution de premier niveau avant rejet dans le réseau pluvial communal.

Un suivi régulier de l'état et du fonctionnement de l'équipement est prévu (curage périodique, vérification du niveau de boues et d'hydrocarbures).

Tableau 22 : Mesures ERC liées à la maîtrise de la qualité des rejets dans le réseau d'eaux pluviales

Incidence	Source	Incidence avant ERC	Mesure ERC		Suivi	Incidence avec ERC
			Type	Num		
Pollution des eaux pluviales rejetées	Ruissellement sur aires de lavage et voiries	Moyenne	Séparateur d'hydrocarbures déshuileur/débourbeur		Inspection périodique + curage du séparateur (QSE)	Non significatif

Conclusion : la mise en place et l'entretien du séparateur d'hydrocarbures garantissent une qualité de rejet conforme aux prescriptions réglementaires, avec une incidence non significative sur le réseau pluvial et le milieu récepteur.

4.3 GESTION DU MILIEU NATUREL ET FORESTIER

4.3.1 ÉVALUATION D'INCIDENCES NATURA 2000

4.3.1.1 Contexte réglementaire des évaluations d'incidences Natura 2000

Le dispositif Natura 2000 vise à préserver la biodiversité à l'échelle européenne par la conservation d'habitats et d'espèces d'intérêt communautaire. À ce titre, certaines activités, aménagements ou installations peuvent nécessiter une évaluation d'incidences Natura 2000, selon les critères définis par :

- la liste nationale prévue à l'article R.414-19 du Code de l'Environnement ;
- les listes locales fixées par arrêtés préfectoraux.

Ces listes identifient les projets soumis à évaluation, notamment ceux nécessitant une étude d'impact environnemental — ce qui n'est pas le cas ici.

Le projet VALVERT relève d'une autorisation environnementale avec étude d'incidences, au titre de la rubrique ICPE 2718-1. Il n'entre donc pas dans le champ d'application obligatoire d'une évaluation d'incidences Natura 2000.

4.3.1.2 Localisation du projet par rapport au réseau Natura 2000

Le site de Torcy (71) ne se situe ni dans un site Natura 2000, ni à proximité immédiate de tels périmètres.

Les référentiels INPN et Géoportail de l'urbanisme confirment que les sites Natura 2000 les plus proches sont localisés à plus de 25 km, sans lien hydrologique ou écologique direct avec le projet.

En conséquence, aucune atteinte directe ou indirecte aux objectifs de conservation des sites Natura 2000 n'est identifiée. Aucune évaluation complémentaire n'est requise.

4.3.1.3 Présence de zones ZNIEFF

Bien que le site de VALVERT ne soit concerné par aucun périmètre Natura 2000, il se situe à proximité de plusieurs Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type I, témoignant de la sensibilité écologique de son environnement direct.

Trois ZNIEFF sont recensées dans un rayon proche du site :

- ZNIEFF n° 260005606 – Marais de Torcy, située à environ 230 mètres à l'est du site : cette zone humide tourbeuse présente une végétation hygrophile remarquable et constitue un habitat favorable à une diversité d'amphibiens et de plantes rares, caractéristiques des milieux humides ;
- ZNIEFF n° 260030156 – Étangs de Torcy Neuf, Leduc, de Montaubry et de Torcy, à environ 1,1 km au nord : ces plans d'eau, artificiels ou naturels, accueillent une faune ornithologique variée, avec des espèces limicoles nicheuses ou hivernantes, faisant de cette zone un site d'intérêt avifaunistique majeur ;
- ZNIEFF n° 260030165 – Étangs Berthaud et du Petit Montchanin, situés à environ 4 km au sud : ils combinent des habitats aquatiques, boisés et prairiaux, propices à une biodiversité floristique et faunistique d'importance régionale.

Bien que ces espaces ne fassent pas l'objet d'une protection réglementaire stricte, ils jouent un rôle écologique notable en termes de :

- régulation hydrologique et atténuation des ruissellements pollués ;
- filtration naturelle des nutriments et des contaminants ;
- refuge et reproduction pour des espèces sensibles.

Le site d'étude n'est pas directement connecté à ces ZNIEFF, ni par flux hydrologique (absence de rejet dans le milieu naturel) ni par continuité écologique immédiate (site entièrement imperméabilisé et clôturé).

Phase chantier

Durant la phase de travaux, aucune connexion directe entre le site et ces ZNIEFF n'est identifiée, ni par continuité écologique (site entièrement imperméabilisé et clôturé), ni par flux hydrologique interne.

Cependant, le réseau pluvial auquel est raccordé le site se déverse en milieu naturel, potentiellement en lien avec ces zones humides ou aquatiques sensibles.

À ce titre, une vigilance accrue est requise lors des opérations de terrassement, de curage ou de manipulation de matériaux, afin d'éviter :

- tout rejet accidentel d'eaux polluées dans le réseau pluvial (eaux de lavage, hydrocarbures, effluents, etc.) ;
- l'envol de poussières ou bruits inhabituels pouvant déranger la faune locale ;
- le stockage non maîtrisé de produits ou matériaux à proximité des exutoires.

Phase d'exploitation

En fonctionnement courant, le site ne génère aucun rejet dans le milieu naturel, les effluents étant collectés, traités ou évacués vers des filières autorisées.

Toutefois, certains scénarios d'incident pourraient théoriquement conduire à une pollution ponctuelle si un rejet accidentel atteignait le réseau pluvial. Les sources potentielles identifiées sont :

- l'ouverture accidentelle de big-bags contenant de la limaille de fer ou des cendres de bois sur une zone drainée ;
- un débordement ponctuel d'effluents sur une aire imperméabilisée en cas de dysfonctionnement de la fosse ou de la pompe de relevage.

Pour maîtriser ce risque, plusieurs dispositifs complémentaires ont été intégrés au projet :

- la construction d'un bâtiment de couverture au-dessus de la fosse de décantation et de la cuve aérienne de stockage tampon, limitant tout apport météorique et supprimant le risque de débordement par pluies intenses ;
- la présence d'un réseau de collecte des eaux pluviales sur l'ensemble des surfaces étanchées, garantissant que toutes les eaux sont dirigées vers un exutoire contrôlé ;

- le passage obligatoire des eaux pluviales par un séparateur d'hydrocarbures, assurant une dépollution avant rejet dans le réseau de la zone industrielle ;
- l'installation d'une vanne de sectionnement en amont de l'exutoire, permettant, en cas d'incident identifié, de bloquer temporairement l'écoulement et d'intervenir avant tout rejet vers le milieu naturel.

Conclusion : le projet améliore globalement la maîtrise des risques vis-à-vis des milieux naturels sensibles, en réduisant la probabilité et l'ampleur d'un éventuel transfert de pollution.

4.3.2 GESTION DES BOISEMENTS ET ESPACES NATURELS SUR LE SITE

Le site VALVERT de Torcy est situé en zone urbaine aménagée, à proximité d'une ancienne friche industrielle reconvertie et d'activités artisanales ou industrielles. Il ne comporte ni boisement significatif, ni zone classée en espace naturel sensible ou protégé.

En conséquence :

- aucune obligation de débroussaillage réglementaire spécifique n'est en vigueur ;
- aucune activité sylvicole ou d'entretien d'espaces boisés n'est exercée sur le site et aucun Plan Simple de Gestion (PSG) forestier n'est requis ;

L'ensemble des espaces sont revêtus ou artificialisés, et les risques naturels liés à la végétation (propagation du feu, chute d'arbre) sont inexistantes.

Conclusion :

Le projet VALVERT ne génère aucune incidence notable sur le milieu naturel ou forestier, et n'induit aucune obligation réglementaire au titre de Natura 2000, de la gestion sylvicole ou de la protection des habitats.

5 CONDITIONS DE REMISE EN ÉTAT DU SITE APRÈS EXPLOITATION

Le site VALVERT REGIONALE D'ASSAINISSEMENT est implanté en zone dédiée à l'activité industrielle. Son exploitation repose sur une autorisation d'exploiter une installation de traitement et de transit de déchets dangereux.

En cas de cessation définitive de l'activité, l'exploitant s'engage à remettre le site dans un état compatible avec les usages d'une zone d'activité industrielle, conformément aux obligations réglementaires applicables aux installations classées.

VALVERT REGIONALE D'ASSAINISSEMENT prévoit d'ores et déjà les mesures suivantes à intégrer dans le plan de cessation d'activité :

- évacuation complète de tous les déchets présents sur site (boues, eaux souillées, déchets non dangereux), vers des filières agréées ;
- vidange, nettoyage et neutralisation ou dépose de toutes les cuves de stockage (eaux usées, déchets liquides) ;
- démantèlement ou mise en sécurité de la fosse de décantation et de l'aire de lavage, en fonction de l'usage futur du site ;
- nettoyage approfondi et, si nécessaire, décontamination des surfaces imperméabilisées (aire de lavage, zones de transfert), sur la base de diagnostics environnementaux ;
- élimination de tous les produits dangereux ou sensibles encore présents (produits d'entretien, carburants éventuels, etc.) ;
- réalisation du dossier réglementaire de cessation d'activité, conformément aux articles R.512-39-1 à R.512-39-5 du Code de l'environnement, incluant une évaluation de l'état environnemental du site.

Concernant les aménagements prévus dans le cadre du présent projet (bâtiment de couverture, cuvelage métallique dans la fosse de décantation, cuve aérienne de stockage tampon, pompe de relevage, dispositifs d'obturation du réseau des eaux pluviales et éclairage extérieur), ceux-ci n'augmentent pas la complexité des opérations de remise en état. Ils sont entièrement démontables ou neutralisables par des techniques classiques (vidange, découpe, démantèlement).

Conclusion : le projet ne modifie pas les conditions de remise en état du site après exploitation. Les obligations réglementaires restent inchangées, et les mesures envisagées garantissent un retour du site à un état compatible avec ses usages futurs. Conformément à l'article R.512-39-3 du Code de l'environnement, l'accord du maire de la commune d'implantation sera requis sur l'état dans lequel le site sera remis à l'issue de l'exploitation.

6 CONCLUSION

Le projet présenté par VALVERT REGIONALE D'ASSAINISSEMENT vise à renforcer la sécurité, la conformité réglementaire et la maîtrise des risques environnementaux liés aux activités de transit et de regroupement de déchets dangereux.

Les incidences environnementales identifiées demeurent limitées et maîtrisées grâce aux aménagements techniques prévus (bâtiment de couverture, rétention, cuvelage métallique, dispositifs hydrauliques et de sécurité incendie).

Le projet s'inscrit dans l'emprise existante du site, sans extension ni augmentation significative des flux, et reste compatible avec l'environnement immédiat comme avec les objectifs de protection de la santé publique et de l'environnement.

7 ANNEXES

[Annexe.1-Informations.Nominatives.Petitionnaire.pdf](#)

[Annexe.3-Plan.de.Situation.1.25000.pdf](#)

[Annexe.4-Photos.Zone.Implantation.pdf](#)

[Annexe.6-Plan.Abord.Projet-1.2000.pdf](#)

[Annexe.6-Plan.Abord.Projet-1.5000.pdf](#)

[Annexe.8-Mémoire.Technique-Torcy-71-Fr- v0.1.pdf](#)



analyse et maîtrise des risques industriels

Siège social

Le Bourg

15500 Saint-Poncy

Stephan PRETTO

+33 7 85 70 38 75

Stephan.pretto@amarisk.fr

Jean Dreyfus

+33 6 30 10 19 24

jean.dreyfus@amarisk.fr



**Prévoir
le risque**

**Réduire
l'imprévu**